Edito - Sommaire

Chers lecteurs,
Chères lectrices,

Le « Carrefour du social » se porte très bien !
Le passage à la couleur est fort apprécié et semble avoir confirmé l'évolution de notre trimestriel !
Le nombre d'exemplaires imprimés pour chaque nouvelle édition a d'ailleurs été augmenté pour satisfaire à toutes les demandes.

Epinglons quelques informations intéressantes développées dans ce numéro : les nouvelles dispositions en matière d'allocations familiales, le programme de la campagne du Ruban blanc 2012, le fonctionnement des allocations de chômage, etc.

Le dossier de ce numéro reprendra les actes de la journée d'études intitulée « Le volontariat… on y travaille» qui s'est déroulée le 5 juin dernier à Bertrix.
Celle-ci a été organisée par le Service Provincial du Volontariat pour les professionnels du secteur associatif et institutionnel qui gèrent au quotidien des équipes de personnes volontaires. La parole a été donnée à des experts, des doctorants, des chercheurs et à des acteurs de terrain.

Dans la rubrique « portrait », c'est Stéphane GÉRARD, Gestionnaire de l'Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg (AIS) qui partage avec nous ses expériences et son regard sur le logement social.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Le Député provincial aux Affaires Sociales
et Hospitalières.

Edito - Sommaire 1

Quoi de neuf ? 2
Egalité des Chances 2
Petite enfance 6
Formation/Insertion 7
Aide à la jeunesse 8
Handicap/Spectacle 9
Informations/Formations 10

Dossier 15
Le volontariat, on y travaille 15

Consom'action 23
Autonomie financière des jeunes 23

Mode d'emploi 26
Les aides à l'emploi 26

Coup de rétro 27
La coordination provinciale Accueil Temps Libre a fêté ses 3 ans ! 27

Carte de visite 28
SOS Dépannage ASBL 28

Bien vieillir 31
La maltraitance des personnes âgées 31
Carrefour des Générations 2013 31

Handicap 33
Un nouveau contrat de gestion pour l'AWIPH 33
Avec Autilux : un séjour réussi 35

Portrait 36
Stéphane GERARD 36

Docs en stock 40

Droit au but 44
Garantie locative et aides à l'installation 44

Socialement vôtre 46
Conseillère en orientation au SIEP 46

Volontariat 49
Coup de projecteur : Rain'Gaume 49

Agenda 52

Egalité des Chances

Des allocations égales pour chaque enfant !

Les allocations familiales, qui étaient une initiative privée de quelques employeurs en faveur de leur personnel, sont devenues un régime général en 1930, année à partir de laquelle chaque employeur s'est vu légalement obligé de s'affilier à une caisse d'allocations familiales. 25 caisses d'allocations familiales et l'ONAFTS paient annuellement plus de 4 milliards d'euros.

Sans ce système diversifié, couvrant un nombre sans cesse croissant d'enfants, 11 % des enfants vivraient aujourd'hui dans la pauvreté[1]. Le régime s'est continuellement adapté à la réalité économique et sociale changeante de notre pays. Il a en outre, été ajusté en fonction de nouvelles situations familiales, telles que la coparenté, la cohabitation de fait ou légale de partenaires de sexe différent ou de même sexe, etc. Mais, aujourd'hui, des voix s'élèvent pour dénoncer le système des rangs dans le calcul des allocations familiales… Pour qu'un enfant soit toujours égal à un enfant !

Petit rappel… pour s'y retrouver !

1. Qui ouvre le droit et dans quel ordre[2] ?

Le droit aux allocations familiales en tant que travailleur salarié nécessite l'exercice d'une activité en tant qu'ouvrier ou employé en Belgique. Toute personne qui, après avoir exercé une activité salariée, se retrouve au chômage, tombe malade ou est pensionnée, reste considérée comme « travailleur salarié » au regard de la loi en matière d'allocations familiales. Si plusieurs personnes peuvent ouvrir le droit à l'allocation familiale, celui-ci n'est pas attribué de façon aléatoire :

1. Si le père est un travailleur salarié, il ouvre en priorité le droit aux allocations familiales.

2. Si la mère est salariée et que le père ne l'est pas, c'est elle qui entrera en ligne de compte.

3. Si les parents sont de même sexe, l'aîné des (beaux-) parents ouvre en priorité le droit aux allocations familiales.

4. Si le père et la mère n'exercent pas d'activité professionnelle ou qu'ils n'élèvent pas eux-mêmes l'enfant :
   - Les beaux-parents ouvrent le droit aux allocations familiales.
   - De même, les parents d'accueil peuvent demander des allocations familiales.
   - Ensuite, d'autres membres du ménage peuvent être pris en considération s'ils sont salariés comme le partenaire du père ou de la mère ou les grands-parents, l'oncle ou la tante de l'enfant…

[1] Extraits du « Discours 75ème anniversaire des allocations familiales » - Fondation Roi Baudouin 2005
[2] Informations de PARTENA - www.partena.be

Mariage, divorce, cohabitation légale ou de fait et les allocations familiales ?

2. Comment faire la demande en cas de modification familiale ?

La caisse d'allocations familiales est prévenue des modifications dans votre situation familiale via la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et examine automatiquement l'impact sur vos allocations familiales. Vous ne devez donc pas introduire de demande d'allocations familiales. Toutefois, pour éviter d'avoir à effectuer des remboursements ultérieurs, prévenez immédiatement votre caisse.

3. Montants des allocations familiales

Le montant que vous recevrez chaque mois dépend de votre situation familiale et professionnelle, du nombre d'enfants, de leur âge et de leur handicap éventuel.

Les allocations familiales **ordinaires** s'élèvent aujourd'hui à :

- Pour le premier enfant (rang 1) : 88,51 EUR
- Pour le deuxième enfant (rang 2) : 163,77 EUR
- Pour chaque enfant à partir du troisième (rang 3) : 244,52 EUR

4. L'ordre de priorité est-il modifiable?

La réponse est **oui** et il existe deux cas de figure :

a) L'ordre d'ouverture du droit aux allocations familiales, établi par la loi, est modifié d'office en faveur du (beau-) père, de la (belle-) mère ou de la personne avec laquelle le père ou la mère **forme un ménage** tant que :
   - cela permet à l'enfant de bénéficier d'allocations familiales plus élevées ;
   - la personne qui obtient ainsi le droit fait partie du même ménage que l'enfant.

Dans ce cas de figure-ci, vous ne devez pas introduire de demande et la personne qui ouvrait le droit en priorité n'a aucun document à compléter pour céder son droit.

Attention à la domiciliation des enfants !

Si Madame Dujardin, divorcée, a deux enfants dont un est domicilié chez son ex-mari, les allocations des deux enfants seront basées sur le calcul de deux enfants au rang 1 et non un enfant au rang 1 et l'autre au rang 2.

Si Madame Dujardin se met en ménage (se domicilie) avec Monsieur Dupont et que celui-ci a un enfant (domicilié également avec eux), les allocations des trois enfants seront alors calculées sur base de deux enfants au rang 1 et le troisième enfant au rang 2 (et non trois enfants au rang 3).

b) Si vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier d'office de ce changement, la personne qui ouvre le droit prioritaire peut encore le céder si c'est plus avantageux pour l'enfant. Par exemple, pour recevoir un montant plus élevé ou pour que la même caisse paie les allocations familiales pour l'ensemble des enfants du ménage. Il suffit que la personne qui a la priorité, remplisse et signe le document « changement de priorité » et le renvoie ensuite à sa caisse d'allocations familiales.

Des allocations égales pour chaque enfant !

Pour la Ligue des familles, il faut que les allocations familiales deviennent le droit de chaque enfant et un soutien à tous les parents dans leur diversité. C'est pour cela que la Ligue plaide pour une allocation universelle pour chaque enfant (de l'ordre de 160 €). Ce serait une très belle avancée pour les jeunes parents qui accueillent un premier enfant. Les modèles familiaux ont évolué et bousculent une vision traditionnelle de la famille. Lier les allocations familiales au statut socioprofessionnel des parents est une exception belge qui va devenir obsolète. Faire la différence entre un 1er, un 2e et un 3e enfant ne correspond pas à la réalité du coût des enfants[3].

Renseignements :

Service Egalité des Chances
Emilie KAISER,
063/212 213 - emilie.kaiser@province.luxembourg.be

[3] DENIS Lambert, Directeur général de la Ligue des familles – www.citoyenparent.be

Campagne du Ruban blanc 2012

La Campagne du Ruban blanc, initiative de sensibilisation face à la violence faite aux femmes, est née au Québec par la volonté de quelques hommes de dénoncer les faits de violence dont sont encore victimes les femmes à notre époque.

Depuis 2003, le Service Egalité des Chances du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg, via son Axe Violence, organise cette campagne et ce, en collaboration avec les Plates-Formes « Violences Conjugales » des trois arrondissements judiciaires de la province de Luxembourg.

Cette campagne de prévention prendra place comme chaque année entre le 25 novembre et le 06 décembre ; le 25 novembre étant reconnu comme la Journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes.

Différentes activités seront programmées tout au long de cette période. N'hésitez pas à demander le ***programme complet*** de ces actions auprès du coordinateur dont les coordonnées se trouvent à la fin de l'article.

Comme chaque année, des pin's du Ruban blanc seront à disposition.

Pour rappel, le porteur du Ruban blanc s'engage à ne pas commettre d'actes de violence à l'égard des femmes mais également à ne pas rester indifférent face à cette violence ou à ne pas la cautionner.

N'hésitez donc pas à passer commande !

Renseignements :

Service Egalité des Chances
Jean-Marc HERBIET,
das@province.luxembourg.be
063/212 247

« Quel genre ! », pièce de théâtre-forum pour les élèves de 5ème, 6ème et 7ème années secondaires

« Quel genre ! » est une création de la Compagnie Buissonnière, proposée par le Service Egalité des Chances du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg dans le cadre du projet « Girls Day Boys Day on stage ».

Synopsis:

Kelly et Jérôme se retrouvent bien des années après la fin de leurs études secondaires. Leur vie n'est pas forcément celle dont ils avaient rêvé à l'époque. Leurs retrouvailles les replongent ce fameux jour où ils découvrent leurs résultats de fin de rhéto et où tous les choix étaient possibles… Mais ces choix sont difficiles ! Quelles études, pour quel boulot ? Quel style de couple forment-ils ? Une famille ? Des enfants ? Oui, mais combien ? Les filles et les garçons ont-ils les mêmes possibilités de choix ? Et comment réagir aux pressions des parents, des amis et de la société en général ?

« Quel genre ! » aborde le thème des stéréotypes liés au genre. Vous entendez souvent que « la vaisselle, c'est pour la meuf », « la tune, c'est le gars qui la ramène à casa ! » ou encore des commentaires tels que « c'est la nana qui doit s'occuper des gosses »…? Malgré de grandes avancées, ces stéréotypes sexistes perdurent dans notre société. La répartition des tâches à la maison est encore fortement traditionnelle et stéréotypée. De plus, les médias, auxquels nos ados sont bien souvent accros, véhiculent beaucoup de stéréotypes !

Ce spectacle interactif est un outil de débat qui permet la confrontation des points de vue et qui donne la possibilité aux jeunes de s'exprimer. Le spectacle est joué une première fois. Volontairement, ce « modèle » se termine mal et est parsemé de situations conflictuelles. Un « joker » sollicite les réactions du public quant aux comportements des deux personnages. Dans quels intérêts ont-ils agi ? Auraient-ils dû dire ou faire autre chose ? Comment auriez-vous réagi à leur place ? Et c'est ici que le jeu commence : le spectacle est rejoué mais, à tout moment, le public a la possibilité de changer le cours des événements en levant la main et en criant « stop ». Alors, plutôt que de faire un long discours, le spectateur monte sur scène et prend la place d'un des comédiens afin d'améliorer le cours de l'histoire…

Prix :
5 euros par élève, gratuit pour les accompagnants.

Lieu et date :

Bertrix (Centre Bohaimont),
le vendredi 9 novembre de 10h30 à 12h30
et de 13h30 à 15h30.
Arlon (Maison de la Culture),
le 19 novembre de 13h30 à 15h30.
Marche-en-Famenne (Maison de la Culture),
le 23 novembre de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

Renseignements :

Service Egalité des Chances
Emilie KAISER,
063/212 213 - emilie.kaiser@province.luxembourg.be

Petite enfance

Le constat est accablant : en Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 3 enfants sur 4 n'ont pas de place d'accueil !

C'EST UN DROIT !
En communauté française,
près de 3 enfants sur 4
n'ont pas de place d'accueil
UNE PLACE D'ACCUEIL POUR CHAQUE ENFANT,
ÇA NE DEVRAIT PAS ÊTRE UN COMBAT...

Pilotée par les Femmes Prévoyantes Socialistes et la FGTB wallonne, cette campagne revendique un accueil des enfants suffisant, de qualité et, financièrement accessible. Face à la pénurie de places d'accueil de la petite enfance, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà pris différentes mesures et ces dernières années, l'augmentation du nombre de places est incontestable. Pourtant, ça ne suffit pas... La progression démographique est plus rapide que celle de l'offre de places. Une augmentation des naissances devrait se poursuivre dans les années à venir.

Conséquence du manque de places d'accueil : beaucoup de parents, essentiellement des femmes, sont amenés à réduire, temporairement ou définitivement, leur temps de travail pour s'occuper des enfants. Une offre d'accueil suffisante permettrait de mieux concilier les vies professionnelle et privée. L'accueil des enfants a un impact positif sur le monde du travail. Par l'emploi qu'elles créent directement (il faut du personnel pour s'occuper des bambins) et indirectement (en permettant aux parents de travailler), les structures d'accueil permettent aux parents, particulièrement aux femmes, de travailler. Les pays qui ont investi massivement dans l'accueil de l'enfance voient des effets positifs sur leur économie.

www.jeveuxuneplace.be

A vos bics ! Nous vous invitons à signer la pétition en ligne ou à télécharger la version papier. Cette pétition sera remise en octobre 2012 à l'Union des Villes et Communes de Wallonie et à l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Renseignements :

Service Egalité des Chances
Emilie KAISER,
063/212 213 - emilie.kaiser@province.luxembourg.be

Femmes Prévoyantes Socialistes
Julie GILLET, Chargée de communication et d'études
Place Saint-Jean 1/2 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/515 17 67

Formation/insertion

« La Traversée », une collection de romans, pour tous, du lecteur débutant à l'amoureux des livres…

Présente depuis plus de 25 ans dans la province, l'ASBL Lire et Ecrire Luxembourg accueille bon an mal an quelque 350 adultes dans ses formations en alphabétisation, des formations qui dépassent le strict apprentissage de la langue pour s'inscrire dans une perspective d'émancipation et de participation active à la vie de la société.

Mais, dans le champ culturel, comment accéder au monde des livres lorsque la lecture n'est pas (encore) source de plaisir, quand le manque de maîtrise de la langue écrite empêche de goûter pleinement aux histoires racontées dans les romans ?

Bien sûr, il est possible de se tourner vers les livres pour enfants, souvent plus simples à lire, mais les apprenants en alphabétisation nous disaient fréquemment ne pas s'y retrouver, voire se sentir infantilisés.

Alors, l'idée a germé de créer une collection de romans accessibles aussi bien à ces adultes débutants lecteurs qu'aux lecteurs confirmés. Et petit à petit, grâce au soutien et à la collaboration de nombreux partenaires, grâce aussi aux apprenants eux-mêmes qui ont directement participé à l'élaboration d'un guide d'accompagnement à l'écriture et à la lecture critique des manuscrits proposés, le projet a pu devenir réalité.

Des écrivains ont accepté avec enthousiasme de relever le défi d'écrire des romans courts, rédigés dans une langue fluide et belle, avec des phrases simples, mais pas de simples phrases.

Et, en mars 2012, les 3 premiers romans de la collection étaient présentés à la Foire du Livre de Bruxelles et recevaient un bel accueil dans les médias de notre communauté.

Depuis, d'autres auteurs se sont lancés dans l'aventure et 3 nouveaux romans sortiront cet automne, puis 3 autres encore au printemps 2013, et ainsi de suite jusqu'à atteindre 18 titres en 3 ans.

Inédite en langue française, « La Traversée » (c'est le nom donné à la collection), présente en librairies et dans les bibliothèques, permet aujourd'hui d'ouvrir de nouveaux horizons à toutes celles et tous ceux qui ne se sentaient pas jusque-là légitimes face au monde des livres.

Renseignements :

Lire et Ecrire

Rue du Village, 1a
6800 Libramont
Tél : 061/414 492 – 0800/99 139
Email : luxembourg@lire-et-ecrire.be
Site Internet : www.lire-et-ecrire.be

Aide à la jeunesse

Sacha Hutte est né des cendres de Ludo Céfer en 2012.

Rappelez-vous, Ludo Céfer est un jeu de coopération conçu en 2006 par la Haute Ecole Hénalux, la ludothèque de Bastogne, le service Présence de Bertrix, Mmes Annette et Delphine SALMONT et l'AMO Média-Jeunes de la Province de Luxembourg.

Ludo Céfer était devenu un peu vieillot et avait besoin d'un bon lifting.
Les partenaires ont fait appel à la section Artistique du Service de la Trêve qui a réalisé du très bon travail au niveau du graphisme. Joëlle et Sandrine, les deux animatrices, ainsi que les stagiaires ont réalisé une nouvelle plate forme avec des couleurs attirantes. Elles ont retravaillé aussi les cartes et les pions pour qu'ils soient plus adaptés.

Si la forme a été revue, la pédagogie du jeu qui a fait ses preuves est restée la même. Les jeux de coopération sont le contraire de la compétition. Ici, tout le monde doit dialoguer pour aider Sacha, le héros, à gérer des situations de la vie quotidienne (hygiène, organisation d'une journée, etc.). C'est un jeu au service du soutien à la parentalité dans lequel quatre joueurs (maximum) ou groupes de joueurs réagissent aux situations. Le jeu est basé sur le dialogue afin d'amener un consensus.

Sacha Hutte est destiné aux familles et au monde de l'éducation.

On le trouve à la ludothèque et à Média-Jeunes de Bastogne.

Renseignements :

AMO Média-Jeunes
Place Saint-Pierre, 1
6600 - BASTOGNE
Tél.: 061/289 980
Fax: 061/289 981
media.jeunes@province.luxembourg.be

Handicap/Spectacle

« Les mots perdus d'Aimée »

Un spectacle qui plonge dans la réalité d'une personne malentendante, par la Compagnie Pajon.

Ce projet est issu d'une collaboration entre le Miroir Vagabond, le Département des Affaires Sociales et Hospitalières et le Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelle de la Province de Luxembourg en partenariat avec la Maison des Sourds.

Le texte, écrit par une malentendante, aborde la question de l'exclusion sociale pour cause de handicap, ici la surdité. Il plonge le spectateur dans le sentiment de vivre de l'intérieur la difficulté d'évoluer dans un monde différent, sans son où les mots sont à « acheter », à « remplacer », où ils nous échappent.

La mise en scène met l'accent sur l'univers imaginaire du personnage principal, sa relation avec sa voix intérieure, sa représentation du « monde des sons » mais également sa solitude, le long cheminement pour accepter sa « différence ».

Les représentations ont lieu à Marche-en-Famenne, salle le Studio – Rue des Carmes, 3, les 05 et 06 octobre prochain à 20 heures et seront suivies d'un dialogue entre le public, les comédiens et la metteuse en scène.

Le texte et le débat seront signés en direct par une interprète en langage des signes.

P.A.F : 7 euros, réservation obligatoire
Par téléphone au 084/311 946
Par sms au 0492/739 941 ou par mail contratdepays@miroirvagabond.be

Informations/Formations

« Les mots perdus d'Aimée »

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales, intégré au Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg, organise des demi-journées d'information thématique alliant apports théoriques et pratiques de terrain.

Ces matinées d'information ont pour objectifs :

- de permettre les échanges d'idées, d'expériences, de savoir et de savoir-faire ;
- de favoriser la transposition de pratiques de terrain dans d'autres services ;
- d'actualiser les connaissances afin de mieux adapter les méthodes de travail aux problèmes sociaux rencontrés, compte tenu de l'évolution sociale, culturelle, économique et technique.

Cinq séances se sont déroulées de février à juin et ont remporté un franc succès avec une moyenne de près de soixante participants.

Voici le calendrier

Vendredi 19 octobre :
La prise en charge de la personne handicapée en province de Luxembourg.

Vendredi 16 novembre :
L'insertion socioprofessionnelle en province de Luxembourg

Vendredi 14 décembre :
Les assuétudes.

Renseignements :

Service d'Etudes et de Documentation Sociales
das@province.luxembourg.be
ou 063/212 236 ou 063/212 752

Programme des activités Annoncer La Couleur 2012-2013

Pour les formateurs et les jeunes :

Expo-animation – « En quête d'Identité(s) »

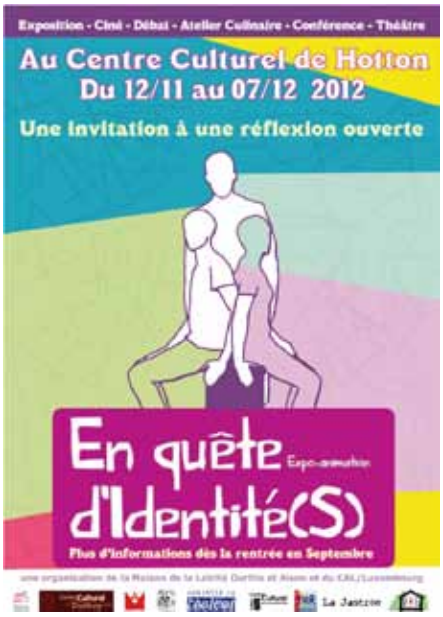
Exposition - Ciné - Débat - Atelier Culinaire - Conférence - Théâtre
Au Centre Culturel de Hotton
Du 12/11 au 07/12 2012
Une invitation à une réflexion ouverte
En quête Expo-animation
d'Identité(S)
Plus d'informations dès la rentrée en Septembre

Quand ? Du 12 novembre au 7 décembre 2012
Où ? Centre culturel de Hotton – 55, Rue des Ecoles - 6990 Hotton
Pour qui ? Tout public
Réservations : 084/413 143 ou centreculturel@hotton.be

L'expo-animation « **En quête d'Identité(s)** » invite à découvrir que l'identité n'est pas une notion figée mais un ensemble de processus complexes, évolutifs et multiples qui se construisent et s'actualisent sans cesse dans les interactions entre les individus, les groupes et leurs systèmes de valeurs.

Cette exposition cadre avec le programme des cours philosophiques, des cours d'histoire, des cours de sciences sociales et de géographie. Cette expo-animation est également proposée à tout groupe d'adultes qui souhaite entamer une réflexion sur la dynamique sociale et la complexité de l'identité.

En collaboration avec : la Maison de la Laïcité Ourthe et Aisne, le Centre d'Action Laïque du Luxembourg, le Centre CIRAC, le Miroir Vagabond, le Centre culturel de Durbuy, le Centre culturel de Hotton, La Jastrée et la bibliothèque et ludothèque de Hotton.

Salon du jeu durable

Quand ? Dimanche 11 novembre 2012 de 14h à 18h
Où ? Centre culturel de Rossignol-Tintigny – 1, Rue Camille Joset - 6730 Rossignol
Pour qui ? Tout public

Invitation au public familial et associatif à venir (re-) découvrir une multitude d'animations et de jeux du monde. A l'approche de la Saint-Nicolas, les organisateurs souhaitent aussi promouvoir les jeux s'inscrivant dans la lignée du « développement durable » et proposer des alternatives à la surconsommation de jeux pendant les fêtes.
Ce projet veut éveiller les parents aux critères de durabilité, de respect de l'environnement, aux aspects éducatifs et créatifs pour les conscientiser dans le choix de cadeaux.

En collaboration avec le Centre culturel de Rossignol-Tintigny, le CRIE d'Anlier, le Centre culturel de Habay-la-Neuve, la Ligue des Familles, la bibliothèque de Rossignol, la ludothèque de Rossignol et la Commune de Tintigny.

Exposition - « Réfugiés, histoires européennes »

Réalisée en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), la Fondation MERCI, Europe Direct Saint-Hubert, la Direction du Développement Citoyen de la Province de Luxembourg, la Bibliothèque provinciale, le Service Egalité des Chances et le programme « Annoncer La Couleur », l'exposition « Réfugiés, histoires européennes » a été mise sur pied afin de célébrer les 60 ans du HCR. L'UNHCR œuvre aujourd'hui dans le monde entier afin de soutenir et protéger tous types de réfugiés, ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les apatrides.

Accompagnée de panneaux explicatifs, cette exposition de photos est consacrée aux **différents parcours de personnes réfugiées en Europe**.

Disponibilité : L'exposition est disponible en prêt gratuit auprès du **Département du Développement Citoyen** de la Province de Luxembourg.
Tél : 061/610 050 ou e-mail : developpement.citoyen@province.luxembourg.be

Théâtre à l'école (ou ailleurs) - « Pierrot fait des bulles »

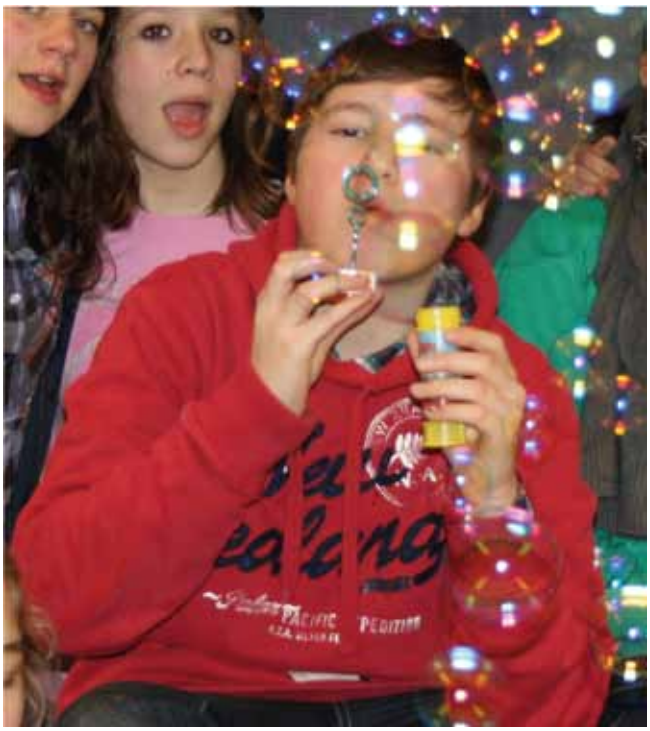

Pour qui ? Classes terminales du fondamental et des premières années du secondaire.

A partir d'un innocent jeu de bulles, des enfants se chamaillent sur la question de l'eau qu'il ne faut surtout pas gaspiller ! Du chant initial au chant final, voici un spectacle où l'on trouve un peu de tout. Des dialogues, de la musique, du mime… un brin de dérision. Du sérieux, du comique, du cosmique… quelques bulles de savon ! On y parle beaucoup de l'eau, mais aussi de nos forêts, de nos collines.

Tous ces bons mots, on les retrouve dans l'écriture de ce spectacle monté en 2010 et 2011.

Ce projet, des responsables d'écoles primaires, de mouvements de jeunes, de centres d'accueil pour enfants, peuvent, à leur tour, se l'approprier en toute liberté. En adaptant le texte et la mise en scène à leurs besoins, à leur histoire, à leur cadre de vie.

Vous souhaitez monter ce spectacle ou simplement réfléchir sur la thématique de l'eau avec vos jeunes ? N'hésitez pas à nous contacter afin de recevoir le texte de ce spectacle et plus si affinités...

Contact : Mathieu LEONARD - 063/212 763
Emai : m.leonard@province.luxembourg.be

Un appui pour vos futurs projets.

Avec vos jeunes, vous souhaitez organiser une journée d'action solidaire ? Créer une pièce de théâtre sur la question des migrations ? Réaliser une exposition sur le tourisme équitable ?

Que ce soit au sein d'une école, d'un groupe de jeunes ou encore d'un mouvement de jeunesse, Annoncer la Couleur (ALC) propose un **accompagnement pédagogique, logistique et financier pour mener à bien vos projets**.

Pour qui ? Pour les groupes de jeunes de 10 à 18 ans issus d'une structure en Belgique (enseignement, éducation, animation, loisirs), encadrés par un adulte et désireux de mettre sur pied un projet en lien avec la citoyenneté mondiale.

Pourquoi ? Entre avoir une idée et la réaliser, il manque parfois un petit coup de pouce. Annoncer la Couleur propose de vous épauler dans la mise en œuvre de votre projet et vous outille au maximum pour qu'une idée « citoyenne » se concrétise en véritable processus pédagogique de citoyenneté mondiale.

Comment procéder ?
Rencontrez dès que possible Mathieu LEONARD - 063/212 763 – m.leonard@province.luxembourg.be

Pour les formateurs :

Formation – « La démocratie c'est pas que des mots ! [au Nord comme au Sud]»

Les jeunes sont **acteurs de changement de la société de demain**. Comment renforcer leur esprit critique et les ouvrir à des alternatives respectueuses des droits humains et du développement ?

Objectifs
1. Questionner la place de la démocratie dans les interdépendances mondiales.
2. Appréhender la démocratie comme un processus de débat permanent et de développement qui se vit et s'apprend au quotidien.
3. Découvrir quelques expériences de mobilisations citoyennes et démocratiques au Nord et au Sud.

En pratique

Quand ? Lundi 19 & mardi 20 novembre 2012.
Où ? Province de Luxembourg - Square Albert 1er à Arlon.

Contact : Mathieu LEONARD - 063/212 763 – m.leonard@province.luxembourg.be.
Via l'IFC ? code formation 320091212 – code session 9415.

Expérimentation d'outil – « Alimen'terre »

Quand ? Mercredi 10 octobre 2012, 13h30-16h30.
Où ? Province de Luxembourg - Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon.
Pour qui ? Personnes relais.

Comment composer un menu original (entrée, plat, dessert, boissons) à base de différents aliments tout en respectant un contexte de repas déterminé et en veillant à ne pas dépasser une empreinte écologique supportable pour notre planète ?

Alimen'Terre est un jeu de société dont le but est d'amener les participants à :

- tisser un lien entre leurs choix alimentaires et leur impact sur l'environnement,
- identifier les éléments qui influencent l'empreinte écologique,
- modifier leurs choix alimentaires (diminuer le gaspillage, choisir des aliments moins polluants, etc.).

En partenariat avec Empreintes asbl

Pour les jeunes :

Projection scolaire - « Tous au Larzac »

Un film de Christian Rouaud

Quand ? Vendredi 19 octobre 2012, 10h15 & 13h30 (2 séances)
Où ? Cinéma Cinépointcom Libramont - Avenue d'Houffalize, 56 à 6800 Libramont
Pour qui ? Les jeunes à partir de 15 ans.

« Tous au Larzac » revient sur **le combat mené par les paysans du Larzac contre l'État français** afin de conserver leurs terres. Déclenchée en 1971 suite à l'annonce du Ministre français de la Défense d'étendre le camp militaire implanté dans la région, leur lutte acharnée durera 10 ans. Unis et farouchement déterminés à sauver leurs parcelles, les paysans trouveront rapidement le soutien actif de nombreux mouvements (hippies, étudiants, pacifistes, non-violents emmenés par Lanza del Vasto, jeunes maoïstes, etc.) venus s'installer sur place pour prêter main forte.
Grâce aux actions spectaculaires qu'ils mèneront (rallier Paris en tracteur, faire paître leurs moutons aux pieds de la Tour Eiffel, etc.) et aux affrontements quotidiens qui les opposeront à l'armée, les paysans du Larzac ont sensibilisé puis rallié à leur cause la France entière.

Un dossier pédagogique pour les personnes relais est disponible avant la projection.

En collaboration avec le Centre Culturel de Libramont-Chevigny, dans le cadre d'Écran large sur tableau noir

Renseignements :

ANNONCER LA COULEUR

Mathieu LEONARD – Programme « Annoncer La Couleur » - Province de Luxembourg
Square Albert 1er n°1 6700 Arlon – 063 / 212 763 – m.leonard@province.luxembourg.be
ou visiter le site www.annoncerlacouleur.be

En direct de www.lureso.be

Vous trouverez ci-joint des informations de mises-à-jour extraites du répertoire social www.lureso.be. Ce site reprend l'ensemble des organismes sociaux actifs en province de Luxembourg et classés par rubriques et sous rubriques. Trois modes de recherche permettent de trouver facilement l'information demandée.

Nouvelles adresses :

Losange Fondation
Rue de Luxembourg, 4
6720 Habay-la-Neuve
Tél. : 063/456 084
Fax : 063/456 931
Email : info@losange.net
Adresse web : http://www.losange.net

Cercle de réadaptation sportive de la Famenne
Rue Mionvaux, 1
6900 Marche-en-Famenne
Tél : 084/212 018
Email : charles.hennuy@marche.be

La Commune de Chiny a installé plusieurs services dans un nouveau bâtiment, le Château du Faing.

Administration Communale
Agence Locale pour l''Emploi
Centre Public d'Action Sociale
Bibliothèque communale
Rue du Faing, 10
6810 Chiny
www.chiny.be

Les numéros de téléphone restent inchangés.

Le volontariat, on y travaille

Le Service Volontariat de la Province de Luxembourg, intégré au Département des Affaires Sociales et Hospitalières, a organisé une journée d'études abordant le volontariat sous plusieurs angles : juridique, organisationnel, sociologique, pratique,…
Plusieurs interventions ont été présentées sous forme de PowerPoint. Si vous souhaitez obtenir ces textes, il suffit de nous adresser un mail à das@province.luxembourg.be

Être volontaire, que dit la loi ?
Suzanne VAN SULL - Enseignante à la Haute Ecole de Namur, Liège, Luxembourg & Vice-Présidente du Conseil Supérieur des Volontaires.
Droits et obligations découlant de la Loi du 3 juillet 2005.

L'engagement, un processus d'avenir ?
Par Amandine TIBERGHIEN - Responsable Recherche et Développement à la Plate-forme Francophone du Volontariat.
Cette intervention a abordé les racines et les modalités de l'engagement citoyen et volontaire : engagement de contestation, de remise en question de l'ordre établi ou encore engagement vis-à-vis d'autrui et de la collectivité, créateur d'un espace public et de lien social et bien d'autres encore.
Après avoir posé ce contexte, Madame TIBERGHIEN a établi un lien entre la société d'aujourd'hui et l'engagement volontaire, et elle a proposé des pistes pour le monde associatif afin de répondre au mieux aux besoins des volontaires.

Le volontariat à l'âge de la retraite : un atout pour votre santé mentale et physique.
Par Stéphane ADAM - Professeur et responsable de l'Unité de Psychologie de la sénescence, ULg.
La pratique d'une activité non professionnelle et les contacts sociaux permettent également de retarder le vieillissement cognitif. La retraite n'affecte pas les performances en soi, mais reflète plutôt les changements de style de vie qui s'opèrent lors de cette transition.

Le volontariat à la Croix- Rouge
Relations entre volontaires et permanents - résultats d'une étude de cas.
Par Stéphanie GRIBOMONT, Cellule stratégique Croix-Rouge de Belgique.
Gestion du volontariat – avancées et perspectives.
Par Eline SAUVAGE, Cellule Volontariat Croix-Rouge de Belgique.

Ce dossier comprend le discours d'introduction de la journée, les synthèses des trois ateliers ainsi que le quiz final concluant cette journée de manière ludique et agréable.

Introduction par Monsieur le Député aux Affaires Sociales et Hospitalières

Bonjour à tous,

Par ce mot d'accueil, je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence ce matin.

Vous le savez sans doute, dans le cadre de mes activités au sein du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg, nous avons créé dernièrement un Service Provincial du Volontariat afin d'apporter une aide et des conseils aux associations et aux volontaires.
Une étude européenne de 2010 précise qu'environ un million et demi de Belges œuvrent bénévolement dans des domaines aussi diversifiés que le sport, l'action sociale, les associations professionnelles, les arts et lettres, les loisirs, etc.
Ce constat se vérifie bien évidemment aussi au niveau de la province de Luxembourg.
Le but du Service Provincial du Volontariat est d'apporter aides et soutiens à l'engagement volontaire et au monde associatif.
Dans la pratique, nous sommes là pour vous permettre de créer ou régulariser une ASBL, de bénéficier d'une assurance volontariat, de vous engager si vous souhaitez être volontaire, de soutenir la vie associative si vous recherchez des forces vives, etc.
Notre service apporte des pistes pour le recrutement de bénévoles.
Nous pouvons aider à trouver une activité bénévole adaptée aux attentes et besoins des personnes intéressées.

Des actions concrètes sont également en cours de réflexion et de réalisation.
Une de celles-ci a été la formation à la gestion des ASBL à destination des clubs de foot luxembourgeois dont la dernière séance a eu lieu le 7 mai dernier à Etalle.

Une autre est la journée d'études qui nous réunit aujourd'hui que nous avons souhaité organiser pour vous. Vous les professionnels du secteur associatif et institutionnel. Vous qui gérez au quotidien des équipes de personnes volontaires. Des volontaires qui donnent généreusement de leur temps. Ce travail est loin d'être simple. Travailler avec des bénévoles… Faut-il encore en avoir, faut-il encore en trouver diront certains. Les valeurs liées au bénévolat sont-elles amenées à disparaître ?
Et bien les choses changent en effet ! C'est pourquoi, lors de cette journée, nous donnerons la parole à des experts, des doctorants, des chercheurs et à des acteurs de terrain.
Ce matin, ceux-ci apporteront leurs éclairage et perspective sur un secteur en pleine mutation.
L'après-midi sera consacré à des ateliers-tables rondes où vous vous réunirez autour de diverses thématiques.
Vous pourrez ainsi établir des méthodes et des pistes de travail spécifiques au recrutement, à l'intégration et à la professionnalisation du volontariat.

Et le politique dans tout ça ? Le dynamisme et la vie sociale, folklorique, sportive, environnementale, … des communes, des villes et villages, bref des lieux de vie passent par une implication forte du citoyen entreprenant. Les pouvoirs publics locaux ont un rôle primordial dans le soutien au monde associatif et dans l'encouragement à un engagement bénévole reconnu.
Les besoins du secteur changent, ainsi que le paysage du volontariat. Les aides apportées doivent anticiper ces mutations pour garder une dynamique citoyenne forte voire même amplifiée.

Voilà pourquoi nous avons invité les présidents provinciaux des partis politiques traditionnels à venir participer à un Quiz interactif, qui clôturera cette journée d'études.
Madame Cécile THIBAUT pour Ecolo, Messieurs René COLLIN pour le CDH, Benoit PIEDBOEUF pour le MR et Philippe COURARD pour le PS, seront interrogés sur le volontariat et le monde associatif. Ils seront sur scène et devront répondre oralement à une dizaine de questions à choix multiples. Une correction collective suivra le jeu et sera commentée par les experts. Vous serez, vous aussi, mis à contribution, rassurez-vous.
Enfin, je voulais saluer votre présence ce matin.
Accepter d'être présent, à cette journée, c'est être dans une dynamique constructive d'apprentissage. C'est aussi peut-être avoir le souci de remettre en question des pratiques de gestion des ressources humaines volontaires.
Celles-ci sont très particulières et pas uniquement intuitives, voire basées sur la bonne volonté.

Je vous souhaite une bonne écoute, une bonne journée d'échanges.

Le volontariat continuera à exister et à évoluer avant tout si vous en avez la volonté.

Merci de votre attention.

Synthèse des ateliers

Atelier 1 : quel accompagnement pour un volontariat de qualité ?

Comment permettre le développement des compétences du volontaire ?
Tout d'abord, il est important d'organiser des formations permettant le développement des compétences. Celles-ci seraient organisées en fonction des demandes, des besoins des volontaires. Les formations proposées peuvent être données par des membres de l'équipe. Pour cela, il faut bien connaître le potentiel de ses travailleurs et de ses bénévoles et s'assurer de leur qualité de pédagogue. Dans certains cas, le suivi d'une formation peut être obligatoire pour exercer comme bénévole. Par exemple : la formation de secouriste est nécessaire pour exercer à la Croix-Rouge. Un système d'échanges de formation entre associations est à envisager.
Une autre façon d'encourager le développement des compétences est de proposer des moments d'intervision, de supervision et d'échanges entre volontaires de terrain.

Comment réactiver la participation des volontaires qui se lassent pour mettre en œuvre des actions ?

Il s'agit d'être très clair sur les réalités de terrain dès le départ en précisant le type de public et les difficultés rencontrées, la problématique de fracture culturelle. Il faut également faire le point régulièrement, organiser des débriefings afin de connaître le ressenti du volontaire et le valoriser dans ses tâches, lui dire merci. Les bénéficiaires du service peuvent notamment adresser une carte de vœux aux volontaires.
Assurer un suivi de l'aide permet notamment d'évaluer l'utilité de son action. Par exemple : dans le cadre d'Infor Homes, vérifier que les informations communiquées ont permis de trouver une Maison de repos correspondant aux attentes.
D'autres suggestions ont été énoncées : organiser un système de parrainage pour les nouveaux volontaires, organiser des moments de convivialité en-dehors du cadre de travail.
Quoi qu'il en soit, il est primordial de rester à l'écoute de chaque volontaire, d'être attentif à chaque signe de découragement pour pouvoir réagir assez vite.

Comment donner du sens à l'action, développer un sentiment d'appartenance ?

Dès l'engagement du volontaire, plusieurs éléments sont à mettre en place : décrire les valeurs et les principes de l'association, et assurer une formation et une information régulières du volontaire. Ensuite, il s'agit de valoriser les compétences personnelles de chaque volontaire et de mettre en évidence les nouvelles compétences des acquis. Tout au long de sa mission, il est important de développer le sentiment du volontaire d'être investi d'une mission avec des résultats palpables, des objectifs à atteindre et de rappeler régulièrement l'utilité de l'association.
Dès le départ, les responsables de l'association vont assurer un soutien, un accompagnement et montrer une disponibilité envers le volontaire.

Quelle relation de subordination (s'il y a lieu d'en avoir une) sera efficace pour amener le programme à terme, avec souvent, un délai à respecter ?

Le service va d'abord élaborer une convention, un contrat de volontariat et tout au long de la mission du volontaire, lui rappeler régulièrement le cadre de travail établi par cette convention. Les responsables vont également établir un organigramme hiérarchique, le diffuser et l'expliquer en clarifiant le rôle de chacun, en définissant un profil de fonction pour les volontaires. Il faut éviter de donner la même fonction à un volontaire et à un travailleur ou alors bien tracer le cadre respectif des responsabilités de chacun. Rappelons la règle d'or d'accorder une haute importance à la communication interne de l'association.

Comment parvenir à faire coïncider la perception du temps du volontaire et celle de l'association ?

Dès le départ, un horaire est établi, un planning avec des échéances en fonction des disponibilités du volontaire. Les responsables seront attentifs à privilégier la qualité à la quantité de la prestation et l'engagement du bénévole s'effectuera en fonction des contraintes à respecter : échéance, qualité du travail…

Comment mettre fin à une relation de volontariat qui ne convient plus ?

Il ne faut pas craindre de se séparer de quelqu'un lorsque c'est absolument nécessaire car conserver un volontaire nocif ou incompétent peut mettre en danger l'association.

Afin de ne pas en arriver là, plusieurs précautions s'imposent :
- effectuer des évaluations régulières en fonction du profil de fonction et des objectifs à atteindre ;
- organiser des réunions régulièrement pour vérifier la qualité du travail, le déroulement des activités ;
- avoir un Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) et le faire respecter, pouvoir qualifier les actes et les attitudes répréhensibles à partir du R.O.I ;

Avant de remercier la personne, il est également conseillé d'envisager une réorientation vers d'autres tâches.

Atelier 2 : comment recruter des volontaires en province de Luxembourg ?

Quels seraient les critères de recrutement d'un volontaire – un profil type ?

La motivation du volontaire, sa disponibilité, sa flexibilité, sa mobilité, son ouverture à d'éventuelles formations.
Il est important de donner des points de repère aux volontaires. Une description de la fonction, de l'institution, de ses valeurs et des activités permettra au volontaire de savoir s'il y adhère ou pas.
Il existe des prérequis qui vont être différents selon les associations (comme par exemple, un âge minimum et un âge maximum).

Quels moyens utilisez-vous pour recruter les volontaires ?

- à travers une formation ;
- en allant à la rencontre du public ;
- l'annonce dans les journaux, la presse locale, les radios ;
- le bouche-à-oreille ;
- les sites web, les réseaux sociaux ;
- l'Intranet dans les entreprises ;
- le cercle des connaissances, des bénéficiaires, le cercle familial ;
- les séances d'information ;
- lors des évènements.

Le recrutement ciblé reste efficace.
Proposer un lobbying avec l'ONP pour informer les futurs retraités sur l'activité de volontaire.

Mettre sur pied au sein des Communes une commission communale de volontariat (par exemple une banque de données communale qui répertorierait les offres et les demandes).
Ceci permettrait une proximité pour les personnes (en vélo par exemple).
Mais aussi une intégration (les nouveaux habitants de la Commune par exemple). La mise en place d'une base de données ainsi qu'un salon du volontariat favoriseraient le contact avec toutes les personnes désireuses de s'investir dans une action volontaire.

Comment faire coïncider les attentes, les motivations du volontaire et le travail à effectuer ?

- connaître les attentes de chaque partie ;
- présenter l'institution ;
- identifier les compétences du volontaire ;
- la mise à l'essai du volontaire et l'honnêteté de chaque partie ;
- la rencontre-échange (évaluation) à d'autres demandes, à un volontariat qui change, au parcours de vie du volontaire.

Y-a-t-il des spécificités particulières au sein de la province concernant le recrutement en fonction des zones géographiques ?

- une différence entre le milieu urbain et rural ;
- la problématique de la mobilité ;
- le territoire étendu ;
- il existe une différence entre le nord et le sud de la province de Luxembourg (la densité de la population joue) ;
- cela dépend du siège d'activités.

La mise en place d'une base de données permettrait de visualiser l'offre et la demande.
La Commune, acteur de proximité, pourrait devenir le détenteur de l'information.

Comment gérer le temps entre la proposition de volontariat et la mise en action ?

Le plus rapidement possible car les gens risquent d'aller voir ailleurs et de se réorienter si nécessaire. La réorientation se ferait si le travail dans l'institution ciblée par le volontaire n'est pas suffisant. De nouveau, une base de données « communale » permettrait une réorientation facilitée.

Comment refuser une proposition de volontariat ?

Il faut se référer à des critères objectifs :

- travail ;
- institution ;
- personne (valeurs, savoir-être, savoir-faire).

Savoir dire NON avec HONNETETE !!

Atelier 3 : quelle intégration de la différence dans le volontariat ?

Comment éviter qu'un volontaire, soit plus ancien, soit plus expérimenté, n'ait une emprise sur les autres ?

C'est une situation qui est particulièrement difficile à éviter. Il y a souvent un leader dans un groupe et ce n'est pas forcément négatif. S'il y a du respect pour chacun, le leader peut être considéré comme un moteur pour l'association. Il est important de donner une place aux anciens dans le cadre d'un parrainage vis-à-vis des jeunes volontaires débutant dans l'association, ce qui leur permet de participer activement à l'organisation de l'association.

Des moments d'échanges afin d'éviter toute emprise et d'imposer des idées non négociées. Des séances d'intervision avec des interventions extérieures et des échanges constructifs entre les volontaires. Des outils pour travailler ensemble sur le cadre qui doit évoluer en fonction des volontaires et la dynamique de groupe à évaluer régulièrement (ex : Prodass : Programme de développement affectif et social) sont des moyens pour que chacun soit considéré d'égal à égal et puisse s'exprimer sur la communication et ses ressentis.
L'expérience et le savoir d'une personne dans un domaine sont toujours positifs.

Comment définir les limites liées à l'intégration des volontaires ?

Trop de limites peuvent être interprétées comme une sorte de racisme.
S'il y a des limites, elles doivent être objectives (comme au Canada). Sans cela l'association pourrait être tentée de refuser un membre pour des raisons subjectives et non valables (réputation, caractéristiques physiques, etc.).
Vu le manque évident de volontaires, les associations qui n'existent que par eux ne peuvent pas souvent se permettre d'avoir des limites dans l'intégration, chaque personne motivée est la bienvenue. Il faut aussi reconnaître que, dans la réalité de terrain, un nouveau venu dans une association est très souvent une connaissance d'un des membres. Le recrutement de nouveaux volontaires se fait essentiellement par le « bouche à oreille ». Un nouveau volontaire est donc très rarement un inconnu de tous.
Cependant, il ne faut pas oublier que les limites sont parfois importantes pour la sécurité des bénéficiaires : une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer peut difficilement être volontaire pour rendre visite aux malades à l'hôpital. En effet, la personne volontaire pourrait se perdre avec le malade dans l'établissement.

Jusqu'où peut-on aller dans l'intégration d'une personne différente dans une association ?

Il semble qu'il soit nécessaire de préciser la différence. En effet, elle peut être au niveau des opinions (différence politique, philosophique ou religieuse), au niveau des capacités physiques (handicap ou différentes aptitudes), au niveau de l'âge, du sexe, au niveau de la situation socio-économique ainsi qu'au niveau des origines (différence de culture, d'expériences, de représentation des choses).
La différence crée la diversité et est en cela une richesse. On ne devrait pas limiter l'intégration d'une personne dans une association en fonction de ses différences, ce qui permettrait d'éviter de stigmatiser la différence.
Les compétences et les objectifs de chaque personne

doivent être le point de départ concernant son intégration. La diversité de compétences est une force. Cela valorise aussi chaque membre qui se sent utile et nécessaire pour le groupe grâce à ses compétences propres. Toute cette différence peut procurer une réflexion profonde au sein de l'association.

Comment intégrer les personnes qui ne correspondent pas aux critères choisis par l'association pour ses volontaires ?

Pour que l'intégration d'une nouvelle personne dans un groupe déjà formé se passe au mieux, il faut mettre une priorité à l'accueil, aux présentations de chacun, à l'explication du règlement d'ordre intérieur et du respect des critères d'intégration. Parfois, en fonction des tâches et/ou de la fonction attribuées à la personne, une période d'essai peut être négociée. Si cette période d'essai est considérée comme non concluante, la personne volontaire peut être orientée vers une autre fonction ou vers une autre association où ses compétences seront mises en valeur.
La démarche volontaire est une initiative honorable. Il est donc difficile de refuser un élan d'aide. Les volontaires sont dans une démarche de « don de soi », dans ces circonstances, il est délicat de refuser ou de rabrouer une telle initiative.

Comment valoriser les différences des volontaires ?

Chaque vécu a de la valeur ; c'est pourquoi il est intéressant de faire des réunions de prise de contact afin que les volontaires se connaissent mieux. Plus les membres d'une association viennent de cultures ou d'horizons différents, plus il y a de probabilités de répondre aux attentes des bénéficiaires, de correspondre aux bénéficiaires.
La diversité permet la valorisation de chaque compétence.
Ce sont les valeurs et les missions qui sont rassembleuses.
En tant que leader, une des premières difficultés est de faire participer chacun. Certaines personnalités ne s'expriment pas facilement. Il faut pouvoir collaborer avec chacun tout en respectant ses traits de caractère, les valeurs, les expériences de chacun.
Respecter l'autre avec ses différences facilitera l'intégration et entraînera une bonne cohésion du groupe. Dans cette ambiance, l'association avancera vers les objectifs fixés.

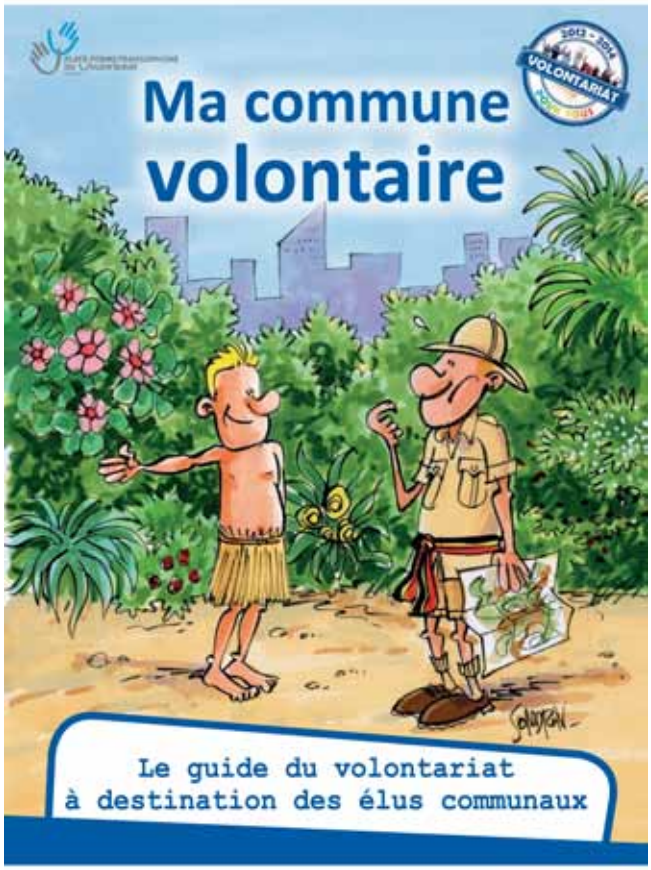

Disponible sur www.levolontariat.be

Quiz politique

Afin de terminer cette journée, les organisateurs ont choisi d'inviter un représentant de chaque parti politique. Le Service Provincial du Volontariat souhaite sensibiliser le monde politique au rôle important que les pouvoirs publics locaux jouent dans le fonctionnement du monde associatif. Ils ont été interrogés de manière ludique sur la thématique du volontariat. Voici les questions qui leur ont été posées. Et vous, saurez-vous y répondre ?

Question 1

ANAGRAME
Quel mot se cache derrière :

E E V B N E L O

Question 2

De quelle même organisation les personnalités suivantes sont-elles les ambassadrices :

- **La Croix-Rouge de Belgique**
- **UNICEF Belgique**
- **OXFAM**

Question 3

En Belgique, on peut recevoir un remboursement des frais que l'on engage dans le cadre d'une activité volontaire. Quel est le montant maximum de frais réels par jour que l'on peut percevoir ?

a. 60,36€/ jour
b. 30,22 € / jour
c. Il n'y a pas de limite

Question 4

Jacques DEFOURNY, Directeur du Centre d'économie sociale de l'Ulg, compare le temps que donnent les volontaires au temps des salariés. Il explique que si les volontaires décidaient de faire grève pendant une journée, cela aurait des conséquences désastreuses pour le bon fonctionnement de la Belgique. Selon Jacques DEFOURNY, à combien d'emplois temps plein correspondent les activités volontaires ?

a. 25.000
b. 100.000
c. Il n'y a pas de limite

Question 5

Il existe un organe consultatif au niveau fédéral pour tout ce qui touche au volontariat, quel est son nom ?

d. Le Conseil national des volontaires
e. Le Conseil supérieur des bénévoles
f. Le Conseil supérieur des volontaires

Question 6

Quel est le profil type du volontaire ?

a. Un homme, âgé de 30 ans, actif professionnellement
b. Une femme, âgée de 20 ans, aux études
c. Une femme, âgée de 55 ans, prépensionnée

Question 7

Combien de kilomètres un volontaire peut-il parcourir par année tout en étant défrayé à raison de 0,3352 euros/km ?

a. 1.750 km
b. 2.145 km
c. 2.000 km

Question 8

Quels sont les chiffres exacts ?

a. En Europe, il y a près de 100 millions de volontaires, en Belgique plus d'1,5 millions de volontaires et en Fédération Wallonie-Bruxelles près de 700.000 volontaires, qui offrent, en moyenne, près de 7h/semaine tout au long de l'année…

b. En Europe, il y a près de 200 millions de volontaires, en Belgique plus de 150.000 volontaires et en Fédération Wallonie-Bruxelles près de 70.000 volontaires, qui offrent, en moyenne, près de 5h/semaine tout au long de l'année…

c. En Europe, il y a près de 50 millions de volontaires, en Belgique plus d'1 million de volontaires, en Fédération Wallonie-Bruxelles près de 500.000 volontaires, qui offrent, en moyenne, près de 10h/semaine tout au long de l'année…

Question 9

Pour pouvoir faire du volontariat, je dois me présenter à mon organisme de paiement avant le début de mon activité bénévole et effectuer une déclaration préalable au moyen du formulaire : C45A (s'il s'agit d'une activité au profit d'un particulier) ou C45B (s'il s'agit d'une activité au profit d'une organisation).
Qui suis-je ?

a. Un chercheur d'emploi
b. Un bénéficiaire CPAS
c. Un employé de la STIB

Question 10

Pour pouvoir exercer mon volontariat, je dois obtenir un avis préalable du médecin conseil. Qui suis-je ?

a. Un volontaire travaillant avec des enfants
b. Une personne en incapacité de travail
c. Un enseignant prépensionné

Question 11

Qui a dit :
« Le volontariat est l'une des manifestations les plus visibles et les plus appréciées du civisme international. Que ce soit à grande échelle ou de manière imperceptible, les volontaires transforment leur communauté et la planète et apportent des réponses concrètes aux besoins les plus pressants de l'humanité. »

a. Kofi Annan
b. Bachar Al-Assad
c. Aung San Suu Kyi

Question 12

N'étant pas libre de faire du volontariat en Belgique, je dois pour cela obtenir un permis de séjour et/ou un permis de travail.

Qui suis-je ?

a. Un Espagnol
b. Un Canadien
c. Un Luxembourgeois

Réponses page 51

Pour compléter le dossier paru dans le numéro précédent consacré à la « Mise en autonomie des jeunes », nous publions dans cette rubrique l'intervention du Groupe Action Surendettement présentée par Roxane SCHANDELER, agent de prévention, et Elise BLANJEAN, psychologue.

Autonomie financière des jeunes, quels sont nos moyens ?

Réfléchir sur ses choix de consommation, comprendre la différence entre un besoin et une envie, comprendre les mécanismes de la société dans laquelle nous vivons est essentiel afin que les jeunes de demain deviennent des citoyens autonomes et responsables. Mais pourquoi est-ce difficile d'en parler à nos jeunes et comment s'y prendre ?

1. La société change, ses repères se modifient.

Ce n'est un secret pour personne, nous sommes dans une société où paradoxalement, c'est de plus en plus difficile d'avoir une stabilité financière (crise de l'emploi, prix qui augmentent,…) et où les biens de consommation n'ont jamais eu autant d'importance.

Nous vivons dans une société consumériste, où la satisfaction que nous pouvons avoir en consommant est effrénée et relativement éphémère.
La réussite se matérialise par nos achats, c'est la course à la consommation, au paraître.

1.1 Une société de consommation, voir de consolation…

Pouvoir tout acheter, quand on veut et comme on veut. La publicité crée des besoins, des sentiments de manque et de frustration. L'e-commerce rend toutes nos envies accessibles en un clic. Ces « achats pour l'achat » relèvent plus de la consolation que de la consommation.

Si l'on s'en tient à la fonctionnalité première de l'argent, c'est avant tout un moyen d'acheter des choses, profiter de services pour lesquels une valeur a été fixée.

Néanmoins, nous pouvons constater que l'argent peut également être un langage. Ce langage exprime des émotions et des pulsions, qui, dans certains cas, peuvent devenir problématiques pour une situation financière.

Qu'y a-t-il comme besoin derrière nos achats ? Besoin primaire, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi ou de réalisation personnelle ? Quelle valeur peut-il y avoir derrière notre dernier achat ? Notre expérience nous permet d'affirmer que certaines situations de surendettement auraient pu être évitées s'il y avait eu une meilleure gestion d'argent et une bonne analyse des choix de consommation.

1.2 L'exposition massive et souvent inconsciente aux marques…

Le nombre de stimuli commerciaux auxquels nous sommes confrontés est important. Sans que nous nous en rendions compte, notre cerveau est exposé à plus de 10.000 stimuli publicitaires par jour.
Le marketing s'est mis au service des marques afin de doper les ventes, de faire consommer toujours plus et ce sur des refrains : « le bonheur c'est d'en avoir plein nos armoires ». Sur un produit que nous achetons, deux tiers du prix est généralement alloué à sa promotion. Une fois encore, nos repères par rapport à ce dont on a réellement besoin s'estompent pour laisser davantage de place à nos envies.

2. Comment faire de la prévention ?

2.1 Le premier levier : la composante normative

Les normes sociales ont un impact sur nos comportements. Souvent, nous réagissons pour être en congruence avec elles, même si elles n'ont pas valeur absolue de vérité et de sagesse. En effet, certains comportements deviennent normatifs auprès des jeunes (ex : boire et fumer pour s'intégrer à un groupe) mais sont totalement absurdes.

Pour changer les comportements, il faut changer les normes. Celles-ci ne se modifieront que s'il y a une décision collective. Ce qui est décidé, avalisé dans un groupe aura un impact plus important dans le changement de comportement. En effet, la pression normative est telle que l'individu changera son comportement. C'est typiquement le cas des groupes d'entraide.

2.2 Le second levier : le changement des croyances

Depuis tout petit, notre rapport à l'argent se façonne et évolue. Trois éléments sont essentiels à sa constitution. Notre personnalité, nos expériences de vie et notre socialisation économique. En prévention, nous pouvons jouer sur un seul de ces éléments : la socialisation économique.

La socialisation économique : Dès notre plus jeune âge, notre famille nous apprend les codes sociaux (ex : comment manger proprement, comment se tenir en société,…) et participe à la construction de nos valeurs. Notre rapport à l'argent se construit dès le plus jeune âge au travers de ce que nous ont dit nos parents, nos grands-parents sur l'argent.

La socialisation est réalisée par l'entremise de nos parents ; mais en grandissant, d'autres acteurs sociaux vont également entrer en jeu. En effet, en grandissant, nous allons commencer à côtoyer d'autres personnes à l'école, dans nos activités extra-scolaires. Cela va nous permettre de découvrir d'autres modes de pensée, de valeurs, d'attitudes par rapport à l'argent. On se positionnera d'ailleurs dans certains cas à contre-pied de tout ce que nous avons appris dans le noyau familial (notamment au moment de l'adolescence). L'école, les médias vont ainsi contribuer à notre socialisation économique. Notre rapport à l'argent se construit donc en fonction de nos relations et va se modifier petit à petit pour être plus ou moins stable à la vie adulte.

La socialisation économique est un élément central dans la construction de notre rapport à l'argent. La prévention est fondamentale pour des jeunes qui doivent apprendre par eux-mêmes et faire leurs propres expériences car ils n'ont pas de modèle parental ou alors il n'est pas toujours adéquat. Autrement dit une réflexion sur la manière de consommer est primordiale, et ce afin que l'argent ne soit pas utilisé comme un pansement.

3. Les jeunes, l'argent et la prévention

Nous n'avons pas de statistiques qui nous permettent d'analyser les causes du surendettement chez les jeunes. Cependant, notre pratique de terrain nous montre que les jeunes ont très peu de connaissance sur les produits financiers, sur la façon de construire une grille budgétaire,… L'argent, pour les jeunes, est souvent facile.

Cette méconnaissance ainsi que cette distorsion de la réalité peuvent rapidement mettre en déséquilibre le budget de ces jeunes et, à terme, les faire basculer dans la spirale du surendettement.

De plus, on constate que la société de consommation se complexifie, que les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et qu'il est dès lors difficile pour les citoyens de s'y retrouver et d'opter pour des choix raisonnés en matière de consommation.

C'est pourquoi, il nous paraît indispensable de développer un programme de prévention dès le plus jeune âge. En effet, comme nous l'avons développé ci-dessus, certaines croyances peuvent s'installer très rapidement si on ne prend pas le temps d'expliquer les bases d'une consommation responsable.

3.1 Avec les enfants

Les enfants font de plus en plus l'objet de sollicitations en matière de consommation. Prescripteurs d'achats au sein de leur famille, « petit consommateur » à part entière, futurs clients potentiels, ils représentent un marché à conquérir à bien des titres.

Vers l'âge de 6 ans, les enfants apprennent à compter. Pour certains d'entre eux, c'est le moment des premières expériences concrètes avec l'argent (achat de bonbons,…). Cependant, ils n'ont pas encore conscience de la valeur des choses (un jeu vidéo pourra être échangé contre une friandise dont ils ont vraiment envie).

Spectacle de marionnettes « J'veux des sous »

Ce spectacle de marionnettes interactif plonge les enfants âgés de 6 à 8 ans dans la vie quotidienne de Jules, de Zoé et de leurs parents.

Au travers de différentes saynètes, les notions de besoins, d'envies, de tentations, de publicité et d'argent seront abordées avec les enfants.

Le jeu « Eurodéo de la conso »

Par le biais du jeu de société, les enfants âgés de 10 à 12 ans investiront un rôle de consommateur. Ils seront confrontés à des tentations et à des imprévus, et devront donc réaliser des choix. Ils pourront également s'exprimer sur les notions de besoins et d'envies.

3.2 Avec les adolescents

Les adolescents font partie des cibles privilégiées de notre société de consommation. Les stratégies publicitaires s'adaptent aux nouvelles technologies. Que ce soit sur internet, via les gsm, les jeunes sont sans cesse soumis à de nouvelles pressions commerciales.

Les banques courtisent les jeunes de plus en plus tôt et ce, par tous les moyens : cadeaux de bienvenue, place de concert,… La plupart des adolescents ont une carte de paiement dès l'âge de 12 ans.

Certains comportements en matière de consommation sont déjà bien ancrés chez les jeunes. Ils ont de l'argent de poche et donc un certain pouvoir d'achat. Ils sont également prescripteurs en guidant bien souvent les dépenses de leurs parents. L'apparence est une préoccupation importante pour les ados. Porter des vêtements de marque et être à la mode peut se révéler primordial pour eux. La consommation leur permet d'appartenir à un groupe, de se conformer aux autres. Comment pourraient-ils savoir que le loyer, l'alimentation, les assurances,…occupent la plus grande partie d'un budget familial et que les rentrées d'argent du ménage servent en majorité à payer les dépenses courantes si personne ne leur en a parlé ?

Le « jeu du budget »

Ce jeu de rôle permet aux jeunes de se familiariser avec une grille budgétaire et de prendre conscience du coût de la vie. Cette animation leur donne l'opportunité, au travers d'une mise en situation, de se plonger dans le quotidien d'une famille en réalisant une grille de budget.

« De la consommation au surendettement »

Le reportage vidéo « Besoin d'argent » permet d'aborder les différentes problématiques liées au surendettement au travers de témoignages.
Cette vidéo constitue un support au débat et à la discussion avec les jeunes. Elle permet également dans un deuxième temps, d'aborder une réflexion avec les jeunes sur nos comportements de consommation et ce qui les guide.

Renseignements :

Groupe Action Surendettement
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél. : 063/602 086
Fax : 063/434 925
Internet : www.gaslux.be
Service juridique : tous les jours de 9h à 12h par téléphone ou tous les jours par fax, par mail : francoise.collin@gaslux.be ou marie-noelle.plumb@gaslux.be
Service prévention : prevention@gaslux.be

Les aides à l'emploi

PFI, Activa, APE… Les mesures d'aides à l'embauche sont nombreuses et variées… Notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi.
Ce billet "débroussaille" quelques-unes des formules offertes. Mais il est utile de se renseigner davantage auprès des Services régionaux de l'emploi (FOREM ou ACTIRIS) ou auprès de l'ONEM.

Qu'est-ce que c'est ?

Les aides à l'embauche sont des avantages dont le futur employeur du jeune demandeur d'emploi pourrait bénéficier en l'engageant. Les aides à l'emploi existent, mais sont parfois mal connues voire ignorées. Il est important de découvrir les aides auxquelles on a droit et se mettre ainsi en avant pour, peut-être, décrocher un emploi.

PFI (Plan Formation Insertion)

Ce plan concerne les demandeurs d'emploi inoccupés à temps plein. Il pourrait permettre au jeune demandeur d'emploi de décrocher une formation en entreprise. Le futur employeur a donc l'opportunité de le former en fonction de ses besoins, sans devoir supporter l'entièreté des coûts salariaux. De son côté, le jeune continue à percevoir des allocations, tout au long de sa période d'apprentissage, tout en recevant une prime d'encouragement progressive versée par son futur employeur. Les démarches ? Le plus simple est de s'adresser auprès d'un conseiller en démarches administratives au Forem.

APE (Aide à la Promotion de l'Emploi)

Pour entrer dans les conditions, il faut être demandeur d'emploi mais ne pas nécessairement percevoir des allocations d'insertion ou de chômage. Cette aide permettra au futur employeur de bénéficier d'un subside APE sous forme de points et d'un taux avantageux de cotisations patronales pour le secteur non-marchand. Les démarches ? Demander son Passeport APE auprès du bureau du Forem de sa région. Ce passeport a une durée de validité de 90 jours, est gratuit et renouvelable indéfiniment tant que l'on reste dans les conditions.

CPE (Contrat de Première Embauche)

Cette aide concerne les jeunes de moins de 26 ans qui sont moins qualifiés (pas de diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur). Ce statut permettra au futur employeur de bénéficier de réductions ONSS forfaitaires. Les démarches : s'adresser au bureau de l'ONEM de sa région pour obtenir une carte de travail. Cette dernière attestera que l'on remplit les conditions pour être engagé sous contrat CPE.

Activa Start

Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir moins de 26 ans, être inscrit comme demandeur d'emploi et disposer au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Elle favorise la réinsertion des jeunes demandeurs d'emploi moins qualifiés dans le monde du travail par l'octroi d'une allocation de chômage activée (appelée allocation de travail). Le futur employeur peut la déduire de la rémunération nette à payer. L'ONEM paie cette allocation au travailleur. Les démarches : s'adresser au bureau de l'ONEM de sa région pour obtenir une carte de travail.

Retrouvez les adresses utiles sur www.lureso.be

La coordination provinciale Accueil Temps Libre a fêté ses 3 ans !

Il n'y avait pas que la pluie au rendez-vous, le 11 juin dernier au Domaine provincial du Fourneau Saint-Michel… La plupart des coordinateurs communaux de l'Accueil Temps Libre avaient répondu présents pour cette journée de fête mais aussi de travail et de réflexion.

Le 19 juin 2009, la coordination provinciale consacrée à l'accueil durant le temps libre des enfants a vu le jour. Elle est le fruit d'un partenariat fort avec l'ONE, le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg et l'ASBL Promemploi. Aujourd'hui, la plupart des communes ont adhéré à la démarche, preuve de son succès !

Sa mission est de créer des synergies entre les coordinateurs afin d'améliorer la cohérence de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans. Ce secteur, en plein développement, est nécessaire à plusieurs titres, que ce soit au niveau des enfants, de leurs parents, des professionnels mais aussi une pièce maîtresse du fonctionnement de l'économie de notre territoire.

SOS Dépannage ASBL

Danielle POTIER, coordinatrice générale de l'ASBL SOS Dépannage, nous parle de cette association qui accompagne les personnes en difficulté professionnelle et/ou sociale. Son équipe composée de 25 personnes a mis en place un service de permanence sociale de première ligne afin de conseiller et d'orienter les personnes vers des services existants correspondant à leurs besoins.

Pouvez-vous nous présenter l'ASBL SOS Dépannage ?

SOS Dépannage est une ASBL créée il y a 30 ans du souhait de la CSC dans le souci d'aider les personnes sans emploi ainsi que les personnes ayant de faibles revenus ou des difficultés sociales diverses (santé, handicap, manque de qualification, etc.). SOS Dépannage compte 13 antennes en Région wallonne et 2 antennes en province de Luxembourg , une antenne du type économique social appelée SOS MATERIEL et une antenne d'insertion socioprofessionnelle appelée SOS SOCIAL.

Nous soutenons les personnes qui ont besoin de se réorienter dans leur vie professionnelle, ou d'avoir une aide quelconque dans leur recherche d'emploi telle que la préparation aux entretiens d'embauche, la rédaction du CV ou d'une lettre de motivation, leur envoi et leur suivi. Nous aidons également les personnes ayant des difficultés à l'apprentissage du permis de conduire ou avec la langue française, ayant 40 ans et plus, bénéficiant du RIS ou article 60, demandeur d'emploi ou ayant une reconnaissance AWIPH…

SOS Dépannage « SOCIAL » propose des formations sur mesure, au cas par cas, ouverte aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre « professionnel ». Une équipe pédagogique est à l'écoute et au service de ces personnes afin de les remettre sur les rails et leur permettre de retrouver de l'assurance, leur apprendre à mieux se comporter face à leur futur interlocuteur, à mieux jongler avec la langue française, à étudier le permis de conduire théorique, à se réorienter professionnellement ou à tout simplement les aider à trouver le job qui leur correspond au mieux…

SOS Dépannage « MATERIEL » est une ASBL à finalité sociale composée d'une coordinatrice technique et de 5 ouvriers polyvalents et compétents à qui vous pouvez faire confiance. Ils s'occupent d'embellir et de rafraîchir une habitation du sol au plafond et s'adressent aux particuliers, aux associations. Un tarif de 7,60 € HT est en vigueur et pour des travaux de plus grande envergure, ils se déplacent pour établir un devis gratuit, clair et détaillé.

SOS Dépannage « MATERIEL », c'est aussi une équipe de repasseuses et de couturières passionnées, disponibles et attentives. En place depuis plus de 20 ans et, anciennement connu sous le nom « La Maison des femmes », ce service est nommé aujourd'hui « **Du Temps pour soi** ».

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur vos formations au permis de conduire ?

SOS Dépannage Social propose des formations au permis en deux mois, soit 110 heures de cours, développées avec "Lire et Ecrire". Nous sommes face à un cercle vicieux : pas de voiture, pas de boulot ; pas de boulot, pas de crédit ; pas de crédit, pas de voiture. En effet, les personnes plus défavorisées veillent d'abord à assurer leurs besoins de base.

De plus, l'accès au permis de conduire est souvent difficile pour des personnes ayant des difficultés avec la lecture ou des personnes atteintes d'un léger handicap. Cette exclusion engendre également un déficit culturel pour beaucoup de stagiaires qui n'ont jamais voyagé et quitté leur commune. Parmi le public de ces formations, les femmes sont largement représentées. Ayant souvent des revenus inférieurs aux hommes, elles sont les secondes à avoir accès au véhicule et donc à l'emploi.

Vous possédez un service « Matériel », comment cela fonctionne dans la pratique ?

La coordinatrice technique, Carole BLEY, gère les demandes des clients pour divers travaux (peinture, tapissage, pose moquette, etc.). Elle se rend chaque lundi après-midi à domicile pour réaliser les devis, ensuite elle organise le planning des ouvriers (ils sont cinq) en fonction des lieux des travaux et des lieux de résidence des ouvriers.

Ces travaux sont destinés aux ASBL et aux particuliers et ne s'adressent, en aucun cas, aux indépendants et autres professions libérales. Priorité est donnée aux personnes à faibles revenus comme les retraités par exemple. Carole s'occupe également des dames de la couture et du repassage « Du temps pour soi ». La couture est essentiellement basée sur les retouches et réparations ou à l'adaptation de vêtements déjà existants pour les personnes moins valides.

Laurence HUTIN, la commerciale, se charge de développer une nouvelle clientèle ciblée sur la couture « adaptée ». Elle démarche donc les différentes maisons de repos et autres associations en charge des plus physiquement démunis.

Quelles sont les demandes les plus courantes ?

Peinture et tapisserie sont les demandes les plus courantes. Pour « Du temps pour soi », les repasseuses et les couturières ont une clientèle fidèle et les couturières ont vraiment de tout mais ne font pas de confection.

Sur la photo, nous pouvons vous voir à la soirée de présentation du projet « Osez la diversité », en partenariat avec le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) et le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Fin 2006, le CSEF nous a chargés, ainsi que leur équipe administrative, d'une enquête auprès des organismes intervenant dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Dans un premier temps, les résultats de l'enquête ont été analysés sous l'angle des conditions d'accès au processus de la validation des compétences et de la reconnaissance des diplômes.

Début 2010, la réflexion s'est élargie à un groupe de travail rassemblant différents opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif : concevoir et mettre en œuvre une action innovante qui puisse à la fois apporter une réponse aux difficultés d'insertion rencontrées par les opérateurs sur le terrain et fédérer les différents acteurs du marché du travail et de l'insertion. Les membres du groupe de travail ont ainsi créé un DVD pour valoriser la diversité au sein des entreprises de la province de Luxembourg.

En 10 années de coordination et 20 ans au sein de SOS Dépannage, avez-vous ressenti des changements, au niveau de votre public ?

Quand j'ai commencé à travailler il y a vingt ans, nous pouvions dresser un profil « type » du public précarisé, du demandeur d'emploi. Aujourd'hui, la précarisation n'a plus d'âge, de genre, de couleur, de niveau social ou de formation. Nous accompagnons, par exemple, des personnes de niveau universitaire en grandes difficultés.
La carrière de manière générale n'est plus linéaire comme avant, où l'on trouvait un emploi et on y restait. Il y a les accidents de la vie qui font qu'on se retrouve sur le carreau : fermetures d'entreprises mais aussi burn-out, accidents, problèmes de santé, compétitivité grandissante…

Carte de visite

Nous accueillons des hommes et des femmes qui ont exercé le même travail pendant des années et qui, à 40 ans, se retrouvent au chômage… Il n'est pas évident de trouver la force pour recommencer un parcours professionnel voire des formations.

Quel avenir pour SOS Dépannage en province de Luxembourg ? Des idées, des projets ?

Notre leitmotiv est de nous renouveler sans cesse tout en restant à l'écoute de notre public. Nous pensons, par exemple, élargir le panel de formations pour les personnes âgées ou encore développer la création de vêtements pour les personnes invalides à moindre coût.

L'ASBL tient sa force dans ses 120 travailleurs en Région wallonne. Cependant, nous ne sommes toujours pas reconnus par la Région Wallone comme Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle. Cette reconnaissance pourrait nous permettre de nous développer davantage.

SOS • DÉPANNAGE • ASBL

Nos objectifs :

- Aider et accompagner les personnes dans les démarches de la vie quotidienne
- Former les demandeurs d'emploi pour les aider à se réinsérer dans le milieu professionnel.
- Proposer des services de dépannage matériel aux ASBL et particuliers.

L'ASBL SOS Dépannage de la province de Luxembourg se situe à ARLON rue Pietro Ferrero n° 1, dans les bâtiments de la CSC. L'ASBL est composée de 25 personnes dynamiques, à l'écoute, passionnées, compétentes et disponibles. Vous pouvez les contacter de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi.

SOS Dépannage « SOCIAL » : 063/244 760

SOS Dépannage « MATERIEL » : 063/218 833

La maltraitance des personnes âgées

Ce 5 octobre, le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg organise une matinée d'information sur la thématique de la maltraitance de la personne âgée.
Afin d'aborder ce sujet de manière originale, la compagnie de théâtre « Alvéole Théâtre » proposera le spectacle « Vieillesse Ennemie » créé en partenariat avec l'ASBL Respect Seniors, Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.
Quatre saynètes montreront des situations de maltraitance complexes : la position difficile de l'aidant, l'administration de biens, le huis clos familial et la revanche de l'enfant.

Après chaque saynète, les participants auront la possibilité de poser des questions aux personnages afin de mieux comprendre les motivations de chacun et les mécanismes de maltraitance. Madame Amélie DENIS, Assistante sociale à l'ASBL Respect Seniors sera présente afin d'enrichir la matinée.

Le spectacle a lieu le 5 octobre 2012 à 9h30 au Palais abbatial de Saint-Hubert (Place de l'Abbaye, 12). Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire auprès d'Estelle CAVILLOT au 063/212 751 ou à l'adresse mail suivante : das@province.luxembourg.be.

Carrefours des Générations 2013

Le Carrefour des Générations est une opération populaire, organisée par les communes et les associations locales dont l'objectif est de sensibiliser un large public en montrant ce qui se fait déjà en matière de solidarité entre les générations mais aussi d'encourager de nouvelles initiatives en ce sens.

Une première réunion d'information se déroulera le 11 octobre 2012 à Namur. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ASBL Courants d'Ages au 02/660 06 56.

Un jeune, c'est bruyant et fainéant …
Un vieux, ça dort tout le temps …

Les jeunes s'intéressent à leurs aînés
et veulent casser les clichés !

Dans la précédente édition du Carrefour du social, nous vous avions déjà parlé de la collaboration entre le Conseil Provincial des Jeunes et le Conseil Consultatif Provincial des Aînés concernant les stéréotypes entre les deux générations.

« Où est la différence ? »,
brisons les stéréotypes
entre les deux générations !

L'usage du stéréotype est une manière d'économiser sa réflexion car il est basé sur des a priori. Le Conseil Provincial des Jeunes et le Conseil Consultatif Provincial des Aînés ont voulu aller voir plus loin car les clichés nous empêchent parfois d'entrer en relation avec l'autre. Ils ont donc profité du thème européen « 2012, Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle ».

Dans une société qui compte de plus en plus de seniors, il est indispensable d'aller au-delà des stéréotypes et de créer des liens entre les générations. Ainsi, chacun peut se nourrir du savoir et de l'expérience de l'autre… et vivre ensemble.

Cette campagne de communication développe les thèmes de l'isolement, de la fracture numérique, du sport, des loisirs ou encore de la mobilité avec le regard d'une génération sur l'autre et de manière décalée !

Elle se décline à travers 5 cartes postales et affiches.
Les cartes postales sont disponibles sur simple demande à l'adresse mail suivante :
cpj@province.luxembourg.be

Une initiative du Conseil Provincial des Jeunes de la Province de Luxembourg
en collaboration avec le Conseil Consultatif des Aînés de la Province de Luxembourg.

© Conseil provincial des Jeunes de la Province de Luxembourg
Crédit photos : Sabine LECOCQ (www.photosabine.be)
www.province.luxembourg.be (rubrique Conseil des Jeunes (CPJ))

Province de Luxembourg
conseil provincial des jeunes
CCPA

Un nouveau contrat de gestion pour l'AWIPH

« La personne en situation de handicap, son projet de vie au cœur de notre action ».

Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

Le décret du Conseil régional wallon du 6 avril 1995 a institué l'*Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées* **(AWIPH)** et l'a chargée des actions à mener. L'AWIPH est donc un organisme public placé sous la tutelle du Ministre du Gouvernement wallon en charge de la politique relative aux personnes handicapées. Il est doté d'un budget annuel et exécute ses missions en fonction des priorités et des orientations définies dans un contrat de gestion passé entre le Gouvernement, représenté actuellement par la Ministre Eliane TILLIEUX, et le Comité de gestion de l'Agence.
Un nouveau contrat, portant sur la période 2013-2017, vient d'être signé.
Ce contrat fixe les objectifs ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les compétences relatives au handicap et aux personnes handicapées sont gérées :

- au niveau fédéral, par le Service Public Fédéral, en ce qui touche les allocations de remplacement de revenu et les allocations d'intégration et quelques autres questions (cartes de stationnement par ex). L'INAMI intervient pour la réadaptation fonctionnelle.

L'accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'Etat envisage le transfert de certaines compétences de l'Etat fédéral aux entités fédérées. Pour ce qui concerne l'homogénéisation des soins de santé mentale, il consacre le transfert des plates-formes de soins de santé mentale et de la compétence complète des Maisons de Soins Psychiatriques (MSP) et des Initiatives d'Habitations Protégées (IHP).

- au niveau communautaire, enseignement spécialisé et sports.
- au niveau régional, par le *Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances* du Gouvernement wallon (ou bruxellois ou flamand), pour pratiquement tout ce qui concerne les autres domaines, à savoir l'accueil et l'hébergement, l'emploi et la formation, les aides matérielles, etc.

Ce nouveau contrat s'intitule ***« La personne en situation de handicap, son projet de vie au cœur de notre action »***.
Déjà envisagée dans le précédent contrat de gestion, cette stratégie consiste à inclure, au cœur de chaque politique, des pratiques d'intégration positive systématique des personnes handicapées. Cet objectif sera rencontré en développant des réponses aux spécificités des personnes handicapées dans les politiques régionales, en renforçant le rôle d'expert, d'appui et d'information de l'AWIPH auprès des services généraux et privés et en formalisant les synergies et partenariats entre les politiques régionales, communautaires et fédérales afin d'accroître la cohérence des actions menées au bénéfice des personnes handicapées.

Quels ont été les grands axes définis dans ce nouveau contrat de gestion?

Au cours des prochaines années, les actions de l'AWIPH vont s'orienter vers 4 directions majeures :

- vers la société en général (pouvoirs publics, privés, grand public, services généraux...) afin d'aplanir les obstacles qui se surajoutent au handicap déjà existant pour les personnes touchées par une déficience et favoriser une société plus inclusive.
- vers les personnes atteintes d'un handicap elles-mêmes : trouver l'information, l'orientation, les réponses individuelles à tous les problèmes posés par le fait de naître porteur de handicap ou de le subir suite à un traumatisme. Il s'agira d'offrir un continuum de prestations et un soutien personnalisé aux personnes en situation de handicap.
- vers toutes les structures subsidiées par l'Agence (les institutions d'accueil et d'hébergement, les ETA, les EFT, les services ambulatoires, les initiatives spécifiques...). La qualité de ces services peut être améliorée, leurs démarches vers les usagers plus en adéquation avec les attentes des bénéficiaires et de leurs familles. Ce qui est visé, in fine, c'est une qualité accrue des prestations.
- en interne, vers le fonctionnement de l'Agence elle-même via une reconfiguration organisationnelle (et transversalité, pilotage des politiques, informatisation accrue, simplifications administratives...) L'AWIPH veut développer une organisation plus efficiente et plus durable.

L'AWIPH,
QU'EST-CE QUE C'EST ?
Plus d'infos ?
www.awiph.be
ou via le numéro 0800 16 061
Retrouvez aussi l'AWIPH sur Facebook grâce à sa page officielle !
L'AWIPH
Un service public à l'écoute des citoyens en situation de handicap
L'instrument du Gouvernement wallon en matière de politique d'intégration des Personnes Handicapées
Un Organisme d'Intérêt Public
L'AWIPH : Un budget, plus de 620 millions d'euros !
Aides en milieu de vie et aides techniques : 66 millions
Emploi et Formation : 128 millions
Activités en Journées et Soutien au logement : 394 millions
Projets innovants : 7 millions
Fonctionnement : 27 millions
L'AWIPH : Une philosophie d'action !
La Personne, son projet de vie au centre
Une approche individualisée orientée vers la réponse aux besoins
La primauté des interventions dans la communauté et le maintien au domicile
La transversalité et la construction de réponses plurielles et concertées
Le soutien à l'innovation
La responsabilisation des acteurs
La simplification administrative
L'AWIPH : Plus de 500 services aux personnes
Un numéro vert
Du soutien et des conseils
Des aides individuelles à l'intégration
Des aides à l'emploi
Des aides en milieu de vie : 135 services
Des activités en journée et de soutien au logement : 281 services
De la formation et de l'emploi : 70 services
AWIPH
Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées
L'AWIPH créatrice d'emplois :
85% du budget alloué à l'emploi direct ou indirect
400 agents au sein de l'Administration
6.135 équivalents temps plein (ETP) dans le secteur des activités en journée et du soutien au logement (personnel des services résidentiels, des services d'accueil de jour, etc.)
6.000 ETP en entreprises de travail adapté (sur les 7.643 emplois au total dans le secteur, emplois de personnes valides ou non valides)
185 ETP en centres de formation professionnelle (sur les 214 emplois au total dans le secteur ; une partie de ces emplois est subsidiée avec l'aide du fonds social européen).
450 ETP en aide en milieu de vie (sur les 672 emplois au total dans le secteur).
Soit au total près de 13.000 emplois subsidiés par l'AWIPH !
L'AWIPH : ses bénéficiaires
Information et Orientation : 64 000 demandes
Aides individuelles à l'intégration : 8500 personnes
Aides en milieu de vie : 9000 personnes
Aides à l'emploi et la formation : 16 000 personnes
Activités en journées et soutien au logement : 10 000 personnes

Les objectifs, c'est bien, mais pratiquement...?

Les objectifs stratégiques et opérationnels ayant été définis, il reste maintenant à les traduire en actions concrètes; le Plan d'Entreprise, en cours d'élaboration, devrait nous parvenir pour fin de l'année.

Quels " fils rouges"...?

Aujourd'hui, les fonctionnements organisationnels performants se veulent participatifs et le plus consensuels possible.
L'AWIPH s'inscrit dans cette philosophie et veut favoriser une construction collaborative et participative avec le personnel et l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les services prestataires, les services généraux partenaires, les Commissions Subrégionales, les associations de personnes en situation de handicap, la Commission Wallonne, le Conseil et les organes de gestion.

Pour l'Agence, la priorité, c'est la personne handicapée et son projet de vie ; les actions concrètes nouvelles qui vont voir le jour dans le Plan d'Entreprise devraient être largement inspirées par ce leitmotiv.

Nous savons déjà que plusieurs problématiques seront particulièrement ciblées : la participation à des activités citoyennes, les logements novateurs, le vieillissement, les aidants proches, la simplification du subventionnement de certains services agréés, un accès plus équitable aux prestations...
Le défi est de faire mieux avec des moyens qui ne sont malheureusement pas à la hauteur des besoins. Mais ceci n'est pas l'apanage du seul secteur du handicap.....

Plus d'infos sur www.awiph.be

Avec Autilux : un séjour réussi…

L'équipe d'Autilux, service provincial d'aide à l'intégration spécialisé en autisme qui accompagne dans leur vie quotidienne des jeunes de 6 à 20 ans, évoque leur 7ème séjour de vacances à Xonrupt-Longemer, une charmante bourgade des Vosges, située à 5 km de Gérardmer.

Organisé dans le cadre des activités collectives d'été, le séjour 2012 avait une saveur particulière pour les 8 participants. En effet, ils ont élaboré, avec les accompagnants, le programme des activités loisirs, quelques semaines avant le grand départ.

En voici un petit aperçu…

A peine arrivés, en début d'après–midi, les jeunes découvrent l'auberge et les alentours et ensuite se dirigent vers le lac pour une série de jeux en plein air.

Le deuxième jour commence par un mini-golf situé sur les sommets des Vosges avec une vue panoramique idéale pour découvrir les paysages de la région. Après une compétition acharnée, le temps est venu d'effectuer une magnifique balade à travers les collines. Suite à tous ces efforts, une baignade rafraîchissante dans le lac de Longemer est la bienvenue.

Le séjour se poursuit par une petite incursion en Alsace avec la découverte de l'écomusée. Au programme, promenade en barque, balade dans les rues du village et dégustation de pâtes artisanales et autres gourmandises. Les jeunes ont aussi pu réaliser une bougie en cire après une explication détaillée du mode de vie des abeilles.

Avant l'inévitable retour, les jeunes ont profité pleinement du parc d'attractions de Fraispertuis City. Le rendez–vous parfait pour les sensations fortes et l'amusement.

Voilà donc un programme bien rempli… mais s'il ne fallait retenir qu'une chose, ce serait sans aucun doute la solidarité des bénéficiaires. Solidarité transformée pour certains en amitié, si difficilement accessible pour de jeunes autistes.

Renseignements :

Autilux
Rue Zénobe Gramme, 30
6700 Arlon
Tél. : 063/227 362
Fax : 063/229 369
Email : autilux@province.luxembourg.be

Interview Stéphane GERARD

Stéphane GERARD a impulsé la création de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg. Il est le Directeur, depuis 2005, d'une structure qui compte, actuellement, plus de 250 logements en location.
A 39 ans, il jongle entre la défense d'une action sociale au bénéfice des plus démunis et la gestion financière de l'AIS. Il parle de « déchirement schizophrénique ».
Il lui tient à cœur d'être, avec son équipe, en perpétuel développement pour tenter d'apporter une réponse favorable à des problèmes de logement spécifiques.
Stéphane GERARD n'hésite pas non plus à tirer la sonnette d'alarme en rappelant qu'il est nécessaire, pour rester efficace, de refinancer le secteur !

Stéphane GERARD, de quelle manière avez-vous débuté votre carrière professionnelle ?

Je suis originaire de Gouvy. J'ai suivi des études secondaires à Vielsalm dans l'option math, sciences et langues. Ensuite, j'ai suivi un graduat d'assistant social à Liège car je voulais me diriger, par après, vers une formation en criminalistique. C'est de la criminologie appliquée, un peu comme dans la série télévisée « Les Experts ». Une des manières de pouvoir y accéder était d'être en possession d'un graduat d'AS.
Quand j'ai obtenu ce graduat, j'ai dû attendre deux ans avant de pouvoir suivre le nouveau cycle de formation en criminalistique qui se donnait à Bruxelles tous les trois ans. Je me suis demandé ce que j'allais faire jusque là… On m'a proposé un boulot dans une maison d'hébergement de l'Aide à la Jeunesse dans la région d'Andenne. J'ai accepté et j'y ai travaillé pendant deux ans et demi.
Cela a été une expérience difficile car il y avait des irrégularités au niveau pédagogique et dans la gestion financière du service. Cela a amené à la fermeture de l'établissement. On m'a proposé d'en reprendre la direction mais à 23, 24 ans, je ne me sentais pas l'âme de prendre les rênes de cette institution.

Qu'avez-vous fait ensuite ?

J'ai travaillé pendant un an comme coordinateur d'une AMO à Saint-Gilles au niveau de l'accueil extra-scolaire. Les trajets en train étaient longs depuis mon domicile à Schaltin (Ciney) et mon épouse attendait le premier de nos deux enfants. J'ai commencé à chercher un emploi plus proche. J'ai été engagé par l'ASBL « Li Mohon » qui recrutait un travailleur social. C'est un Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE) de l'Aide à la Jeunesse. Le but était d'intervenir pour faire du renforcement éducatif, du soutien familial, sur mandat du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) ou du Juge de la Jeunesse. En complément, j'ai repris une formation de trois ans en thérapie familiale systémique.
Depuis longtemps, cette ASBL a voulu répondre aux problèmes de l'accès au logement pour les jeunes majeurs issus de l'Aide à la Jeunesse. C'est ainsi que le Foyer Li Mohon est propriétaire d'une dizaine de logements individuels à faible loyer sur Marche. Là, j'ai intégré, à titre bénévole, le Conseil d'Administration de cette association et je m'occupais de la gestion immobilière, tant technique qu'administrative. On s'est vite rendu compte que la charge de travail était importante et qu'il était nécessaire de professionnaliser ce service. Je me suis alors mis en quête de subventionnements pour pérenniser notre action.

Quelles démarches avez-vous entreprises pour trouver ce subventionnement ?

J'ai rencontré le Fonds du Logement Wallon qui est l'organe de tutelle des AIS puis j'ai pris contact avec la Province de Luxembourg où j'ai rencontré Jean-Marie CARRIER et Christian BINET. Ils ont accepté de soutenir la création d'une deuxième AIS en province de Luxembourg. « Logésud » existait déjà. J'ai pris mon bâton de pèlerin pour convaincre les CPAS et les Communes de notre territoire, les arrondissements de Marche et Bastogne, soit 17 Communes. Ce travail a duré un an. Mon employeur de l'époque, Christian THIRY, soutenait le projet et m'a laissé tout le temps nécessaire à la mise en place de l'AIS.

Quel accueil avez-vous reçu auprès des Communes et des CPAS ?

Etant donné la difficulté d'accès au logement à loyer modéré sur leur territoire, cela a été relativement facile de les rallier à notre cause. Ils ont perçu, à juste titre, l'AIS comme une solution complémentaire aux Sociétés de Logement de Service Public. De plus, cela ne leur coûte pas trop cher : 25 cents par habitant par an.
En janvier 2005, l'AIS a été créée et j'ai été engagé, en mai 2005, comme Directeur. A ce moment-là, je me suis dit que j'en prenais la direction pour deux ans, le temps de mettre le bateau à l'eau, puis que je retournerais dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.
Ce moment a été assez étrange. J'ai installé les bureaux de l'AIS dans un rez-de-chaussée de La Famennoise à Marloie et je me suis retrouvé avec une table et une chaise prêtées par La Famennoise et un bic en main… Je me suis dit : « On commence par où ? ».
Début août 2005, deux collègues ont été engagées et tout le dispositif technique a été mis en place pour permettre à l'équipe de travailler. L'histoire a démarré avec un développement assez important les trois premières années.
En moyenne, une AIS accroît son parc locatif de 13 unités par an. Nous, nous sommes passés de 43 logements en 2005 à 138 en 2006 et à 177 en 2007 ! Nous sommes maintenant à plus de 250 logements et l'équipe s'est évidemment agrandie.

Comment expliquez-vous ce déploiement de l'AIS ?

Trois ASBL ont participé à la création de l'AIS : le Foyer Li Mohon, Gestion Logement Gouvy et La Moisson - Le 210 de Houmont (Sainte-Ode). Chacune a promotionné l'outil et nous a confié la gestion de certains biens.
Je pense aussi que nous avons eu la chance d'arriver au bon endroit, au bon moment. Quand on arrive sur un territoire « vierge », c'est plus facile d'aller chercher des logements en location.
L'intérêt pour les propriétaires est d'être déchargé de tous les soucis liés la gestion de leur bien. Encore aujourd'hui, je pense que les AIS sont mal connues des propriétaires.

Quels sont les enjeux importants dans votre travail ?

La grande difficulté est de maintenir l'AIS à flot financièrement. Il y a comme un déchirement entre la défense d'une action sociale et la gestion financière de l'AIS. A tout moment, il y a un tiraillement, une tension énorme entre ces deux pôles.
Les personnes qui sont candidates à un logement de l'AIS ne sont pas seulement des personnes qui rencontrent des problèmes financiers. Régulièrement, elles cumulent les difficultés (problèmes d'éducation, de comportement, mentaux, psychiatriques…). Ce sont souvent des personnes qui se retrouvent en marge de la société et qui n'ont pas accès aux logements dans le privé. Elles doivent pourtant trouver une solution pour se loger !
Pour certains locataires, on devine, avant l'entrée dans le logement, qu'il y a des risques de non paiement du loyer, de dégradation du bien ou de conflit de voisinage. Les AS déploient alors un dispositif social pour soutenir les locataires.
Hélas, lorsque certains locataires ne respectent pas leurs obligations locatives et que la collaboration devient impossible, nous devons aller jusqu'à l'expulsion. Nous sommes tout à fait conscients de la chute que cela va entraîner pour le locataire mais l'AIS doit être en équilibre financièrement à la fin de l'année. Sans quoi c'est l'AIS elle-même qui risque de disparaître, et d'entraîner, par là, la perte d'un logement à loyer modéré pour des centaines de locataires actuels.
Le choix est parfois difficile pour les attributions de logements. Il y a parfois 30 à 50 candidats pour un seul logement et leurs situations sociales sont toutes aussi interpelantes.

Justement, comment se déroulent les comités d'attribution ?

Nous avons voulu créer un mode démocratique d'attribution de logement par la réunion de comités locaux qui sont composés des mandataires politiques locaux et provinciaux, et aussi des représentants du monde associatif local. Nous laissons une place importante aux travailleurs sociaux pour présenter les candidatures.
C'est un des points forts de l'AIS mais c'est aussi sa plus grande faiblesse. Les attributions des Sociétés de Logement de Service Public sont organisées de telle manière que les personnes qui vivent des problèmes dans une commune ne sont pas nécessairement prioritaires. C'est voulu pour lutter contre le clientélisme. A l'AIS, nous souhaitons que le monde local ait aussi son mot à dire, mais, parfois, on se rend compte que les membres des comités d'attribution ont des intérêts différents.

Par exemple ?

Un Président de CPAS qui doit régler une situation d'extrême d'urgence et qui voit dans l'AIS le moyen de solutionner son problème de logement, même s'il y a un risque au niveau de loyers impayés, d'intégration difficile dans le quartier, soutiendra cette solution de la dernière chance.
Pour rappel, dans son mandat, un CPAS a l'obligation de loger les personnes, quitte à payer l'hôtel.
Les travailleurs sociaux soutiennent également des candidats locataires qui vivent de graves difficultés sans nécessairement prendre la mesure des risques encourus par l'AIS à leur proposer une location.
Il faut un équilibre entre les deux pôles dont je parlais avant. Les membres des comités d'attribution n'ont pas toujours cette vision générale. Mais heureusement, 80% des locations se passent assez bien.

J'ai conscience de représenter, dans les situations les plus délicates, la dernière corde. Soit je la coupe, soit je me dis que l'AIS a encore une carte à jouer.

Comment réagissez-vous dans des dossiers plus « difficiles » ?

Ma mission principale est peut-être d'être le « méchant de service ». Seuls les dossiers litigieux arrivent sur mon bureau ou des situations qui nécessitent des attentions particulières au niveau juridique.
Dernièrement, j'ai eu le cas d'un jeune homme que j'ai dû expulser d'un de nos logements suite à plusieurs milliers d'euros de loyers impayés. J'apprends, peu après, qu'il squatte un autre logement de l'AIS avec sa compagne et leur enfant de deux mois.
Dans des situations extrêmes, il y a des gens qui continuent à se battre et à laisser exister du lien. Je pense à ce jeune homme qui fuit tous les services sociaux mais qui a le courage de revenir s'asseoir en face de moi pour trouver une solution. Nous avons entrepris des démarches, avec lui, auprès des services sociaux pour trouver une maison d'accueil. C'était assez paradoxal, c'est l'AIS qui devenait quémandeur d'un logement… Depuis, le couple a également entrepris des démarches pour trouver un emploi.
J'ai conscience de représenter, dans les situations les plus délicates, la dernière corde. Soit je la coupe, soit je me dis que l'AIS a encore une carte à jouer.
Dans bon nombre de situations litigieuses, le lien n'existe plus et il n'y a plus de communication entre le locataire et l'AIS, et c'est l'expulsion. Chaque fois qu'il y a un espace de travail possible, on l'exploite ! C'est notre action sociale.

Selon vous, quel est l'avenir de l'AIS Nord Luxembourg?

Je pense qu'il est nécessaire de renforcer le financement pour pérenniser notre mission. Sinon, je crains de perdre une de nos richesses qui est la réponse actuelle à l'accès au logement modéré pour les personnes les plus démunies. Si le financement n'est pas revu, nous pourrions être amenés, pour notre survie, à faire d'autres choix moins orientés socialement. C'est une de mes inquiétudes.
La création de suffisamment de logements sociaux pour répondre à la demande est difficilement supportable pour le pouvoir public. Je pense qu'il faudrait en créer 30.000. L'AIS, qui mobilise un patrimoine privé pour le socialiser et le rendre accessible aux personnes à faibles revenus, coûte moins cher à la société et aux contribuables.

Qu'est-ce qui vous motive à venir travailler tous les matins ?

Me rendre compte qu'il y a toujours des choses à faire pour améliorer l'outil, pour stabiliser l'AIS.
Ce qui me motive aussi, c'est mon souhait que l'AIS se place comme interlocutrice pour tenter d'apporter une réponse favorable à des problèmes spécifiques.
Depuis quelques années, nous créons des partenariats afin de favoriser l'accès au logement pour les personnes qui vivent des troubles psychiatriques ou afin de créer des logements spécifiques pour les jeunes majeurs issus de l'Aide à la Jeunesse.
Nous réfléchissons également à une solution alternative entre la maison de repos et le domicile où les personnes âgées ne peuvent pas toujours rester. Par exemple, la réhabilitation d'immeubles favorisant l'intergénérationnel ou la création d'un logement locatif dans une partie d'habitation d'une personne âgée…
A tout moment, de nouveaux projets se créent. C'est ça qui m'intéresse.
Si je pouvais attribuer un logement à chaque candidat, je le ferais bien volontiers. Je préfère regarder les solutions que l'AIS a apportées plutôt que les manquements. Ceci tout en continuant à m'investir pleinement dans les endroits qui permettront peut-être d'amener une prise en compte des pouvoirs subsidiants de la nécessité de soutenir financièrement les institutions qui permettent de répondre au besoin vital pour les plus démunis d'avoir accès à un logement décent.

Qu'en est-il de votre carrière de criminaliste ?

J'y ai renoncé ! Mon emploi actuel me donne beaucoup de satisfaction. De plus, je suis aussi administrateur bénévole dans une dizaine d'ASBL qui mènent des projets sociaux auxquels je crois.
Je ne m'ennuie pas.

Stéphane GERARD, si vous étiez...

Un livre

Edgar MORIN – La Voie

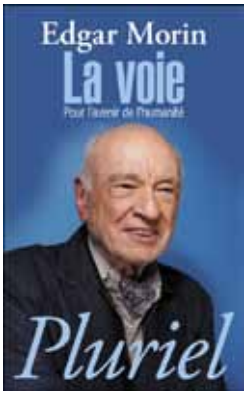

Ce livre m'a laissé des traces dans la manière de regarder le monde qui m'entoure.

Une ville

Paris. Pourquoi Paris ? Paris n'a pas besoin de raison, Paris est sa propre raison.

Une chanson

Il y en a tellement qu'en choisir une serait trahir tant d'autres.

Un animal

Un écureuil.
Du panache !

http://www.wallpapers-avenue.com

Publications

Rapport Genre et revenu.

Ce rapport de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes est le résultat d'un projet unique : le Belgian Gender and Income Analysis (BGIA). Ce rapport fait une analyse des données relatives aux revenus des femmes et des hommes, mesure les inégalités entre les revenus individuels des hommes et des femmes, permet des études de ces écarts de revenus et propose des indicateurs qui devraient faire l'objet d'un suivi. Aussi les revenus individuels des partenaires au sein d'un couple et les effets d'une rupture sont analysés.

L'originalité de cette étude est qu'elle s'intéresse aux revenus personnels des individus, ceux dont ils disposent grâce à leur travail, les transferts qui leur sont alloués, leurs revenus immobiliers et mobiliers… Et cela quels que soient leur mode de vie et le ménage auxquels ils appartiennent.

Le projet « Genre et revenu : analyse et développement d'indicateurs - Belgian Gender and Income Analysis (BGIA) » est un projet regroupant la Politique scientifique fédérale, l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes et la Direction générale Statistique et Information économique. Il a été réalisé par le Département d'économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA).

Contact : : Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes.
E-mail : egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
Site Internet : http://igvm-iefh.belgium.be

Les chiffres clés de la Belgique.

Parmi la population belge, 58 % habitent en Flandre, 32 % en Wallonie et environ 10 % en Région de Bruxelles-Capitale.
Au 1er janvier 2011, 1.119.256 personnes résidentes en Belgique étaient de nationalité étrangère, soit 10,2 % de la population totale, dont 2/3 sont des ressortissants de l'Union européenne.
La surface moyenne des logements en Belgique diminue progressivement : la superficie moyenne habitable des nouveaux logements a baissé de 19 % en 15 ans, passant de 129 m^2 à 105 m^2.
Pour le transport des marchandises, la route reste le mode de transport le plus utilisé dans notre pays (près de 70 % du transport total), quoiqu'en léger recul au profit de la navigation intérieure. Par contre, le transport par rail poursuit sa baisse depuis 2008.
En 2011, 67,3 % des personnes en âge de travailler (de 20 à 64 ans) avaient un emploi, soit un peu moins que la moyenne européenne (68,6 %).
En 2010, le salaire horaire moyen des femmes restait inférieur de 8,6 % au salaire moyen de leurs collègues masculins. Toutefois, dans une perspective internationale, le score de la Belgique est très bon puisque l'écart salarial dans l'Union européenne atteint 16,4 %.

Ceci n'est qu'un tout petit aperçu des informations que contient la nouvelle brochure "Chiffres clés 2012" que vient de publier la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.

Site Internet : Institut National de Statistique, http://statbel.fgov.be

Et l'enfant dans tout ça ? Quand papa et maman se déchirent…

Se séparer, d'autant plus quand on a des enfants, n'est pas une démarche qui se réalise avec plaisir.

Outre la lourdeur administrative des procédures, des difficultés psychologiques peuvent s'ajouter et il n'est pas toujours aisé d'épargner les enfants.

Le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse d'Arlon publie une brochure détaillant les démarches à effectuer et expliquant l'exercice des droits et obligations et les possibilités que la loi prévoit.

Contact : Service de Prévention Générale du SAJ.
Tél : 063/221 993 ou celine.mohnen@cfwb.be

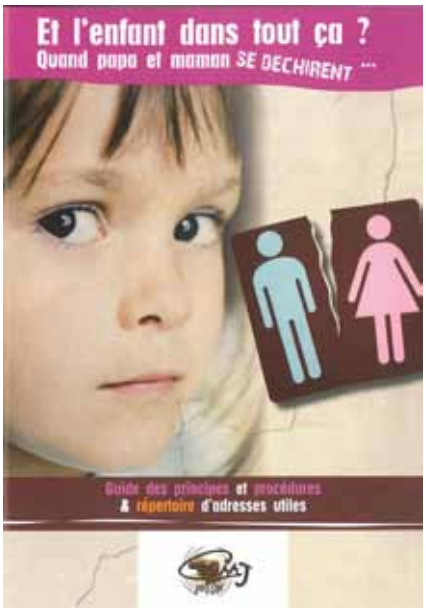
Et l'enfant dans tout ça ?
Quand papa et maman SE DECHIRENT …
Guide des principes et procédures
& répertoire d'adresses utiles

Site Internet

Campagne « Mon mariage m'appartient ! »

Cette campagne a pour objectif d'offrir aux jeunes un certain nombre de ressources et d'informations.
En effet, bien que le libre choix du conjoint soit un droit de la personne aussi bien en Belgique qu'à un niveau international, trop peu de jeunes concernés par un mariage forcé se tournent vers l'aide qui pourrait leur être offerte par crainte de poser des questions, par peur de ne pas être compris ou en raison d'une méconnaissance des services d'aide existants.
Il s'agit de permettre aux jeunes de s'informer, de s'outiller en cas de besoin et d'encourager les témoignages en mettant l'accent sur l'échange de stratégies de réussite afin de permettre aux jeunes de devenir acteurs de la situation.

Contact : info@mariagemigration.org

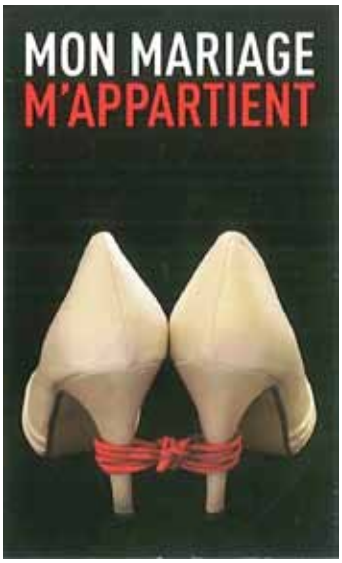

www.monmariagemappartient.be

Statistiques et données des communes wallonnes

La base de données CYTISE est un outil interactif permettant le téléchargement de tableaux personnalisables, couvrant un large spectre de thèmes et portant principalement sur les communes wallonnes.
Elle a été conçue comme outil scientifique d'aide à la prise de décision et son mode d'interrogation ne requiert aucune connaissance informatique particulière.

http://cytisecommunes.gedap.be/

Pour les ASBL : mécénat d'entreprise

Site destiné aux associations/bénéficiaires afin de faciliter leur accès aux entreprises mécènes.

http://mecenatdentreprise.be

Centre de documentation : nouvelles acquisitions

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales (SEDS) vous propose désormais une sélection d'ouvrages récemment acquis et qui sont disponibles en prêt au Centre de documentation à Arlon (Square Albert 1er, Tél : 063/212 752 - 063/212 298) ou dans votre bibliothèque locale via le réseau provincial.

Vous pouvez consulter le catalogue de nos ouvrages sur www.bibliotheques.province.luxembourg.be

VANDER BORGHT, Christine – MEYNCKENS-FOUREZ, Muriel
Qu'est-ce qui fait autorité dans les institutions médico-sociales ? Autorités, pouvoirs, décisions, responsabilités. – Toulouse : Erès, 2012. - (Collection Empan).

Cette publication examine l'identité de l'institution et des personnes qui la constituent, le dépassement des conflits, les définitions possibles des fonctions et des rôles, la prise de décision, la légitimité du responsable, du directeur ou du coordinateur, etc.

PRICE, Prentiss
Manuel du cyclothymique. – Paris : Eyrolles, 2011. - (Collection Eyrolles pratique. Développement personnel).

Ouvrage qui propose d'apprendre aux personnes à identifier dans un premier temps leurs troubles de l'humeur comme étant ou non de la cyclothymie et à contrôler dans un second temps leurs phases euphoriques et phases dépressives par la mise en place de stratégies personnalisables.

KEIRSE, Manu
Faire son deuil, vivre un chagrin : un guide pour les proches et les professionnels. – Bruxelles : De Boeck, 2012. – (Collection Comprendre).

S'appuyant sur son expérience d'accompagnement des personnes en deuil et de supervision des soignants, l'auteur, psychologue clinicien et docteur en sciences médicales, propose des réflexions et des repères sur l'accompagnement du deuil et des situations de détresse. S'adresse à un public professionnel psycho-médico-social, à la famille et à l'entourage des personnes éprouvées.

SALOME, Jacques
Minuscules aperçus sur la difficulté de soigner. – Paris : Albin Michel, 2004.

Présente la communication entre soignants et patients, ainsi que le rapport que l'on peut avoir soi-même avec la maladie. Traite de la rencontre avec la maladie, la santé et l'épanouissement personnel, les soins relationnels au quotidien, le respect de soi, mais aussi les conseils psychologiques utiles pour affronter la maladie, l'hôpital ou l'opération et ses suites.

HUGUENIN, Cécile
Alzheimer mon amour : récit. – Paris : Editions Héloïse d'Ormesson, 2011.

Un mot qui manque, un geste figé et le diagnostic écrase ce couple amoureux depuis 30 ans, Daniel serait touché par Alzheimer. Refusant tout traitement, Cécile et Daniel voyagent, luttent contre l'inconnu jusqu'à l'inéluctable déclin qui les ramène dans leur Jura natal.

COMBALBERT, Laurent
Négocier en situations complexes : résoudre les situations difficiles par la négociation influente. - Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur, 2011. – (Collection Formation permanente en sciences humaines).

Eclaire sur les notions de négociation en situation de crise et présente une approche méthodologique de la communication et de la négociation. Identifie les contextes d'urgence et d'instabilité des situations de conflit, précise les profils et l'organisation d'une équipe de négociateurs, détaille le processus de la conduite des discussions et les fondamentaux de communication d'influence.

COSLIN, Pierre G.
Jeux dangereux, jeunes en danger. – Paris : Armand Colin, 2012. – (Collection Regards Psy).

Cet essai consacré aux jeux à risque recense et analyse ces jeux susceptibles d'entraîner des dangers, d'un point de vue physique ou psychique.

HARRIS, Russ
Passez à l'ACT : pratique de la thérapie d'acceptation et d'engagement. – Bruxelles : De Boeck, 2012. – (Collection Carrefour des psychothérapies).

La thérapie d'acceptation et d'engagement (ou ACT - Acceptance and Commitment Therapy) n'est pas seulement un traitement à l'efficacité prouvée pour la dépression, l'anxiété, le stress, les addictions, les troubles du comportement alimentaire, la schizophrénie, la personnalité borderline et une myriade d'autres problèmes psychologiques. C'est également une nouvelle manière d'approcher la condition humaine, pleine de techniques, de stratégies et d'outils novateurs et enthousiasmants capables d'amener de profonds changements comportementaux.

OTT, Laurent – MURCIER, Nicolas
Le Mythe de l'Enfant-roi : essai sur la misopédie. – Savigny-sur-Orge : Editions Philippe Duval, 2011.

Confrontés à toutes sortes d'enfants, mais jamais à des enfants rois, les auteurs s'interrogent sur le sens et la fonction de cette figure mythique dans des sociétés déboussolées par l'histoire.

TISSERON, Serge
L'empathie au cœur du jeu social. – Paris : Albin Michel, 2010.

Constatant la mise à mal contemporaine de l'empathie, par la précarisation des liens, la pression économique, les technologies de surveillance, etc., le psychanalyste étudie les forces qui conduisent l'être humain de l'empathie à la méfiance.

Garantie locative et aides à l'installation. Je m'installe seul…

Tu souhaites vivre seul dans un logement ?
Tu dois prendre ton autonomie ?
Tes parents ne peuvent pas t'aider financièrement ?
Tu ne peux pas payer les deux mois de garantie locative demandés par ton propriétaire ?
Où peux-tu trouver les moyens pour avoir un logement, payer la garantie locative et le premier mois de loyer ?
Tu n'as pas les moyens de t'installer dans ton appartement ?
Cette fiche t'aidera à y voir un peu plus clair.

Qu'est-ce que la garantie locative (caution) ?

C'est une somme d'argent que tu dois verser sur un compte bloqué (c'est-à-dire qu'il ne peut être débloqué qu'avec ton accord et celui de ton propriétaire). Cette dernière doit servir à rembourser ton propriétaire pour la réparation des dégâts locatifs. Cette somme te revient à la fin du bail s'il n'y a pas de dégât. Elle n'est pas obligatoire mais elle le devient si elle est mentionnée dans le contrat de bail. Si tu remets le logement en bon état, tu récupéreras l'entièreté de cette somme avec les intérêts, à la fin du bail.
Il arrive que certains propriétaires demandent encore qu'elle soit remise en mains propres (dans ce cas, veille à obtenir un reçu comme chaque fois que tu payes quelque chose!) ou souhaitent qu'elle soit mise sur un simple compte au nom du propriétaire.
Ce n'est pas conseillé car il est plus difficile de la récupérer par la suite et ce, même s'il n'y a pas de dégât.

Quelles formes prend-elle ?

Il existe 3 types de garantie. Le type de garantie locative est repris dans le contrat de bail. C'est le preneur (c'est-à-dire le locataire qui loue le logement) qui choisit quelle forme il souhaite.

1) La garantie locative sur un compte bloqué à la banque

Tu dois obligatoirement ouvrir un compte bloqué à la banque, à ton nom et tu verses l'argent dessus. Dans ce cas, la garantie locative ne peut pas dépasser le montant maximum de 2 mois de loyer. Ce compte est bloqué ; tu ne peux pas accéder à ce compte sans un accord de ton propriétaire et inversement. L'accord pour débloquer le compte est établi au plus tôt lorsque le contrat de bail prend fin ou lorsqu'une décision judiciaire l'ordonne.

Attention !! Si ton propriétaire préfère recevoir l'argent en mains propres, il devra te donner une preuve de paiement. Tu pourrais aussi lui réclamer les intérêts que tu aurais perçus si l'argent avait été mis sur un compte en banque.

2) Une garantie bancaire

La banque va se porter garante pour toi c'est-à-dire qu'elle va proposer au propriétaire de prendre en charge la garantie locative lors de la signature du contrat de bail.
Mais elle va te demander de mettre de l'argent de côté afin de pouvoir lui rembourser la somme.
Tu t'engages auprès de la banque à lui rembourser la totalité de la somme sur une période maximale de 3 ans. Dans ce cas, la garantie locative ne peut pas dépasser 3 mois de loyer. Cette garantie est à demander auprès de la banque chez qui tu as un compte bancaire ouvert, sur lequel tes revenus professionnels ou autres te sont versés. Si, avant d'avoir tout remboursé à la banque, tu décides de fermer ton compte chez elle, sache que la banque est en droit de te demander de rembourser tout le montant restant immédiatement et en une seule fois.

Attention !! Si tu ne rembourses pas la banque, elle pourrait demander à un juge de t'obliger à le faire.

3) L'aide d'un CPAS en matière de garantie locative

Pour en bénéficier, il faut que le CPAS estime que tu es en situation de besoin et donc que seul, tu ne peux pas réunir la somme nécessaire pour louer un logement convenable. Il faut donc faire une demande auprès du CPAS.

Attention!! Lorsque tu fais ta demande, certains CPAS demandent à ce que tu te présentes avec une copie du contrat de bail non signée.
Dans ce cas, le CPAS doit marquer son accord avant que le contrat ne soit signé sinon il dira qu'il n'est pas tenu de t'aider puisque tu ne lui as pas demandé son avis avant.

Le CPAS analysera ta demande de manière habituelle, c'est-à-dire que le travailleur social qui aura reçu ta demande présentera ton dossier devant le Conseil de l'aide sociale qui prendra une décision dans les 30 jours de ta demande.
Le CPAS peut, soit t'avancer l'argent (en général, il demandera si c'est possible que tu le rembourses), soit opter pour une garantie bancaire ou rédiger une lettre de caution disant qu'il prendra en charge la garantie locative en cas de problème.
Dans cette situation, la garantie locative ne peut pas dépasser 3 mois de loyer.
-> Cfr. fiche « Aide sociale »

Quelles sont les aides à l'installation auxquelles tu pourrais prétendre?

1) La prime d'installation

Il s'agit d'une somme d'argent versée une seule fois par le CPAS dans le but de pouvoir aménager et équiper ton logement.
Les conditions pour y avoir droit sont les suivantes :

- Soit, tu es sans-abri, c'est-à-dire tu ne disposes pas de ton propre logement, tu n'es pas en mesure de l'obtenir seul et n'as donc pas de lieu de résidence ou tu habites provisoirement dans une maison d'accueil.
  Attention ! Lorsque deux personnes sans–abri décident de se mettre en ménage dans un même logement, une seule prime d'installation sera octroyée.
- Soit, tu bénéficies d'allocations de chômage, d'une pension d'invalidité etc., tu reçois une aide d'un CPAS ou tu bénéficies d'un revenu inférieur au montant du revenu d'intégration sociale.

Cette prime doit être utilisée dans le but d'aménager ton logement et de l'équiper.
Le CPAS demande à recevoir les justificatifs de tes achats (tickets de caisse, factures…).
Pour obtenir cette aide, il te suffit d'en faire la demande auprès du CPAS de la commune dans laquelle tu passes la plupart du temps ou celle où tu vivais avant d'entrer en institution.
Cette prime s'élève à 1.047,48 € (au 1er février 2012) soit le montant du revenu d'intégration sociale au taux personne qui cohabite avec une famille à sa charge.
Attention ! En principe, cette aide ne peut être versée qu'une seule fois dans la vie.

2) La prime ADEL (Allocation de Déménagement et de Loyer), si tu habites en Wallonie.

C'est une aide financière qui peut prendre deux formes :

- une allocation de déménagement ;
- une allocation de loyer.

Les conditions pour y avoir droit sont les suivantes :

- tu déménages pour un logement en bon état (ton logement était insalubre, c'est-à-dire en mauvais état, surpeuplé ou tu étais à la rue) ou adapté à tes besoins (si tu portes un handicap) ;
- tu as 18 ans et plus (ou émancipé) ;
- tu n'es pas (ni un membre de ton ménage) propriétaire d'un logement ou occupant d'un logement en bon état ;
- tes revenus ne dépassent pas 12.900 €/an (si tu vis seul) ou 17.500 €/an (si tu cohabites avec quelqu'un, ses revenus sont pris en compte). Ce montant est augmenté de 2.400 € par enfant à charge et par enfant ou adulte handicapé (montants de janvier 2012).

Les montants de ces deux allocations sont les suivants :

- Allocation de déménagement : 400 € + 80 € (20% des 400 €) par enfant ou enfant et adulte handicapé à charge. Par exemple, si tu as 2 enfants à charge, tu percevras les 400 € de base + 2 X 80 € = 560 €.
- Allocation de loyer : le montant est égal à la différence entre le loyer payé pour le logement salubre et le logement insalubre (surpeuplé, inadapté) que tu quittes. Mais, cela ne peut pas dépasser 100 € (+ 20% de 100 € par enfant ou adulte handicapé à charge). Si tu étais sans-abri, le montant est fixé forfaitairement à 100 € par mois (+ 20% par enfant ou adulte handicapé à charge soit 20 €). Cette allocation est octroyée chaque mois pendant deux ans.

Remarque : une fois la déduction faite, le reste de ton loyer ne devra pas être inférieur à 80 € (si tu vis seul) ou 106 € (dans les autres cas) (Montants de janvier 2012).

Par exemple, ton nouveau loyer est de 550 € et l'ancien était de 300 € par mois. Le montant de l'aide sera calculé comme suit : 550 € - 300 € = 250 €. Comme la différence dépasse 100 €, l'allocation est au maximum et sera de 100 €. Le reste du loyer à payer sera de 450 €.
Si tu as un enfant à charge, l'allocation sera de 120 €. Tu devras donc payer un loyer de 430 €.

Pour recevoir la prime ADeL et donc l'une des deux allocations citées auparavant, tu dois introduire une demande auprès de l'Administration du logement de la Région wallonne.

Contact : Centre d'Information et d'Accueil du Service Public de Wallonie - CIA
Téléphone : 063/430 030
Email : cia.arlon@spw.wallonie.be
Adresse web : http://www.wallonie.be

Service droit des jeunes

Permanences d'Arlon
Rue de la Caserne 40/4
6700 Arlon
Tél/fax : 063/23.40.56
lundi-mercredi-vendredi de 14h00 à 17h00
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Permanences de Vielsalm
Rue de l'Hôtel de Ville, 20
6690 Vielsalm
Tél : 080/54.94.24
0474/67.14.59
Sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Conseillère en orientation au SIEP

Qu'est-ce que le SIEP?

Le SIEP ou Service d'Information sur les Etudes et Professions est un service d'information neutre, pluraliste et indépendant. Il conseille et/ou oriente. Les conseillers du SIEP reçoivent sans rendez-vous pendant leurs heures d'ouverture pour un conseil et apportent des réponses dans six domaines larges et très variés : l'enseignement, la formation, les loisirs, les langues, l'insertion socio-professionnelle ainsi que la protection sociale et l'aide aux personnes. Un autre axe de leur travail est l'entretien en orientation, fixé lui, sur rendez-vous et payant.

Les qualités/aptitudes nécessaires pour être conseiller en orientation :

- Esprit curieux ;
- capacité d'écoute ;
- être patient ;
- esprit de synthèse ;
- aimer le contact ;
- être polyvalent .

Un métier raconté par Laurence HABSCH, Directrice du centre et Conseillère en orientation au SIEP de Libramont.

Laurence, vous êtes la seule conseillère en orientation pour le SIEP dans notre province, en quoi consiste votre métier ?

Mon objectif, en tant que conseillère en orientation, est d'aider les jeunes à faire un choix vers des études ou un métier. Mon rôle est de les responsabiliser dans ce choix via une bonne connaissance de ce qui existe en termes d'études, mais également et surtout de métier.
Il n'y a pas d'outil type, c'est plus une discussion durant laquelle j'utilise des outils adaptés en fonction de la personne. L'entretien d'orientation aide le jeune à faire le lien entre sa personnalité, ses centres d'intérêts et les métiers qu'il pourrait exercer. Beaucoup de jeunes, par méconnaissance, pensent études AVANT métier. Ils ne connaissent pas les débouchés et ne se rendent pas toujours compte que derrière leurs études, ils feront un métier qui ne leur plaira pas forcément.
Juste une précision, au SIEP, nous n'évaluons pas les compétences, nous n'avons pas de tests de QI.

Vous parlez beaucoup des jeunes, est-ce qu'ils sont votre seul public ?

Le décret prévoit que notre public cible comprend les 12/26 ans. Mais toute personne qui a des questions est la bienvenue. Quels que soient son âge, son sexe, sa situation professionnelle,…que ce soit pour une information ou un conseil en orientation.
Pour le public adulte, la seule demande pour l'entretien d'orientation est qu'il ait déjà un parcours professionnel.

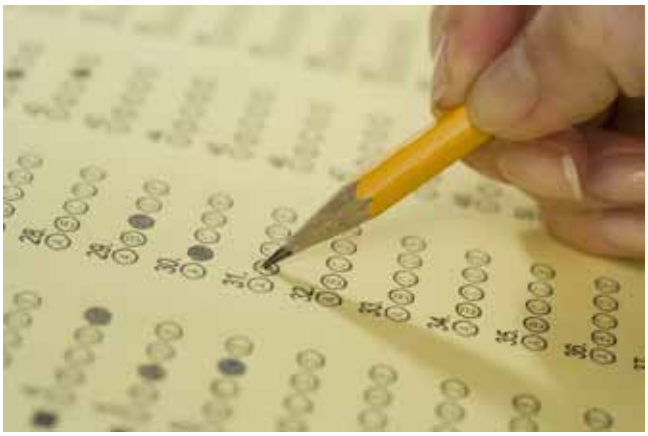

Existe-t-il une journée type ? Comment s'organise votre boulot ?

Oui. Jusqu'à trois entretiens en orientation de 1h30 à 2h sont prévus par jour. Entre ces trois entretiens, je n'ai pas le temps de m'ennuyer, il y a les réponses aux mails, m'informer sur les nouveautés, préparer et réaliser les animations mais également participer aux réunions pour les projets dans lesquels nous sommes investis.
Hormis cela, en tant que directrice, je dois coordonner tout le centre.

Vous parlez de projets, collaborez-vous avec des autres services ?

Oui, nous collaborons avec pas mal d'autres opérateurs qu'ils soient du secteur de la jeunesse ou non. Nous participons, ainsi pour la 3ème année consécutive, à l'action « Les jeunes ont du talent » portée par Infor Jeunes qui aura lieu le 24 novembre à Libramont. Nous avons également participé pour la 2ème fois au « Girls day Boys day » initié par le Service Egalité des Chances de la Province. Ce sont deux exemples parmi tant d'autres (animation de classes, salon de l'étudiant,…). Nous n'hésitons d'ailleurs pas à étudier d'autres éventuelles collaborations si elles nous semblent pertinentes.

De combien de personnes se compose le service ? Quelle est leur formation de base ? Chacun a-t-il sa spécialité ? Comment vous répartissez-vous le boulot ?

Nous sommes deux pour Libramont. Moi, conseillère en orientation et directrice du centre et mon collègue, conseiller en information.
Pour le poste de conseiller en orientation, le SIEP recrute automatiquement une personne qui a réalisé un master en psychologie. Pour le poste de conseiller en information, c'est plus variable. Il peut s'agir de master en communication, de bachelier en assistant social, … Le travail est bien réparti entre nous. Mon collègue s'occupe en grande partie de l'accueil, du conseil en information et de la recherche documentaire. Personnellement, je m'occupe essentiellement des conseils en orientation et de la gestion du centre.

Votre formation de base vous a-t-elle bien préparée à exercer ce métier ?

J'ai fait une licence (appelée aujourd'hui Master) en Psychologie avec pour orientation la neuropsychologie et les sciences cognitives. Pour tout ce qui est des entretiens, cette formation m'a beaucoup servi. Par contre, le choix d'une autre option pendant mon cursus m'aurait sans doute davantage aidée.

Qu'est-ce qui vous a motivée à travailler dans ce domaine ?

C'est le contact avec les jeunes. J'aime aider les jeunes, leur faire prendre conscience de l'importance du choix de leur futur métier. Ils devront porter ce choix de vie pendant 35 à 40 ans et il est primordial de bien y réfléchir. Être bien dans son boulot = bien dans sa vie.

Pensez-vous que l'on peut faire ce travail comme premier boulot ? Ne vaut-il pas mieux avoir une certaine expérience de terrain/un bagage avant de se lancer ?

Oui, il est tout à fait envisageable que ce soit un premier job, en tout cas dans le cadre du SIEP. En effet, une période de formation en interne est prévue d'office ainsi qu'un suivi avec un parrain le temps de s'adapter. On ne s'improvise pas. Cependant, ma précédente expérience au Carrefour Emploi Formation m'a permis d'avoir une connaissance assez large de tous les opérateurs de formation et d'insertion socio-professionnelle existant en province, ce qui est un gros point positif quand je dois relayer vers un autre service.

Avez-vous des comptes à rendre, des objectifs à remplir ?

Oui, tous les 4 ans, nous rendons un plan quadriennal à la Fédération Wallonie-Bruxelles où nous présentons nos actions pour les 4 années à venir. A la fin de cette période, nous devons faire une évaluation de ces actions.
L'objectif principal est de faire des CRACS : des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires.

Dans ce cadre, qui vous soutient financièrement ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Wallonne mais également la Province de Luxembourg et la Commune de Libramont.

Et enfin pour terminer, quels sont les avantages et inconvénients de votre métier ?

Au niveau avantages, je citerais la polyvalence, le sentiment de pouvoir aider et, encore et toujours, le contact avec les jeunes.
Les inconvénients, eux, sont peu nombreux, j'apprécie énormément mon travail. Maintenant si je dois en citer un, je citerais le « pas de retour d'informations » des personnes.

Renseignements :

Grand' rue, 39 A
6800 Libramont-Chevigny.
Tél.: 061/213 221
Fax: 061/212 246
Courriel : siep.libramont@siep.be

Les sites Internet:
www.siep.be
www.metiers.be
www.langues.siep.be
www.genieculturel.be

Comment se former dans la province ?

Il n'existe pas de formation en psychologie en province de Luxembourg. Vous devrez obligatoirement suivre un master en psychologie. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès des différentes universités qui proposent cette formation.

Pour devenir Conseiller en information, vous devrez être porteur d'un diplôme qui touche au social ou à la communication. Cela implique donc d'avoir suivi des études supérieures de type baccalauréat. De telles études ne peuvent pas se faire dans la province. Il faut donc se renseigner près des écoles supérieures d'autres régions.

Renseignements :

CEFo Arlon
Rue Diekirch, 38
Espace Didier
6700 Arlon
Tél. : 063/670 332
Fax : 063/670 295
Courriel : carrefouremploiformation.arlon@forem.be
Le lundi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00, le mardi de 13h30 à 16h00, le mercredi de 13h00 à 16h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, fermé le vendredi.

CEFo Marche-en-Famenne
Rue Victor Libert 1
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/245 861
Fax : 084/245 899
Courriel : carrefouremploiformation.marche@forem.be
Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00

Carrefour Emploi Formation

Coup de projecteur : Rain'Gaume

Nous avons décidé de donner un coup de projecteur sur une association. Dans une démarche de promotion et de valorisation du secteur associatif, le Service du Volontariat de la Province de Luxembourg nourrira chaque édition d'une rubrique spécifique.

Laetitia HEMMER, Présidente de Rain'Gaum

Nous avons rencontré pour vous Laetitia HEMMER qui est la Présidente de l'association Rain'Gaum. Il s'agit d'une association de lesbiennes, gays, bi et transsexuels située en Gaume ! Cette pétillante jeune femme nous présente l'association, ses objectifs, ses projets et ses revendications.

D'où vient l'idée de créer une association de ce type en province de Luxembourg ?

« *Nous étions quelques copines, nous avions l'envie de bouger et de faire bouger les choses* ». Des membres de l'ancienne antenne de Tels Quels de la province ont rejoint le groupe en décembre 2011. Avec le soutien du Centre d'Action Laïque, l'ASBL a pu être créée à la fin du mois de mai 2012. L'association compte huit administrateurs, une vingtaine de membres effectifs et une dizaine de membres adhérents. Laetitia insiste sur la bonne cohérence au sein de la gestion de la structure : « *Nous avons tous un poste bien déterminé, les tâches sont bien réparties et chacun a son job* ».

Les objectifs de Rain'Gaum sont multiples.

L'ASBL veut avant tout faire évoluer l'acceptation de la différence. « *Nous souhaitons favoriser l'ouverture d'esprit et également faire accepter que des personnes homosexuelles puissent vivre pleinement leurs différences* ». Rain'Gaum souhaite également faciliter la liberté d'expression sur le sujet. Il y a, parmi les membres de l'association, des personnes dans le besoin et isolées. L'une des missions est de rompre avec cette solitude et le manque de mobilité.
L'homosexualité ne peut plus, en 2012, être un sujet tabou.

Les projets ne manquent pas.

Afin de répondre à ces divers objectifs, l'association a bon nombre de projets sur les rails. Certains ont déjà vu le jour. « *Nous souhaitons notamment assurer une permanence téléphonique quelques heures par jour. Nous sommes composés uniquement de bénévoles et donc, en fonction de nos disponibilités, le téléphone est opérationnel ou les interlocuteurs peuvent laisser un message* ». Les bénévoles chargés de répondre ont tous suivi des formations à l'écoute de base et aussi à l'écoute spécifique au public gay et lesbien.
Des animations scolaires ont déjà eu lieu dans quelques classes. « *Dans les écoles, nous débattons avec les élèves sur l'homophobie, la norme amoureuse, l'acceptation des différences, etc.* ». Les entretiens individuels sont également au programme. « *Nous avons rencontré récemment un jeune qui avait des difficultés à parler de son homosexualité avec ses parents, il était en train de se couper d'eux. Par la suite, les parents nous ont appelés pour nous remercier de notre intervention : ça fait plaisir !* ». Des rencontres mensuelles sont organisées entre les membres et ont un thème différent à chaque fois. « *Nous avons déjà fait des soirées papote, Wii, une journée kayak dernièrement ou encore un barbecue* ». Ces moments festifs sont aussi très importants pour les membres de l'association. Le développement d'un volet culturel est en court. « *Nous avons déjà organisé un Cinéclub, nous avons projeté un film et ensuite un débat a suivi* ». Les membres de Rain'Gaum se sont rendus, il y a peu, à la Gay Pride afin de faire connaître l'ASBL au sein du mouvement homosexuel.
Un autre grand projet en préparation est la Semaine de la rose. « *La semaine précédente à la Gay Pride 2013, nous sillonnerons les petites villes de la province afin d'aller à la rencontre de la population, des jeunes*

et des moins jeunes aussi ».
Une médiathèque et une petite bibliothèque sont, par ailleurs, en cours de confection.

La province de Luxembourg… vraiment une ardeur d'avance ?

« Avant la création de Rain'Gaum, il n'y avait rien… ou très peu » nous dit Laetitia HEMMER. Le travail avec les personnes homosexuelles est important et il ne faut pas négliger les rencontres avec les parents.
« Nous avions, lors du barbecue du mois de juin dernier, invité les parents et les familles de nos membres. On a créé l'association pour rassembler, montrer que nous existons et non pas pour nous isoler du reste du monde et se fermer ».
Dans d'autres provinces, les associations sont nombreuses et y existent depuis quelques années déjà. Même si Rain'Gaum est membre de la structure Arc-en-ciel Wallonie, elle veut malgré tout rester indépendante. L'association gaumaise est active sur tout le territoire, car unique dans notre province. *« L'association a son siège en Gaume, d'où le jeu de mot aussi dans notre nom, mais nous voulons être actifs partout. Certaines de nos membres sont originaires de la région de Bastogne ».* Il existe une association de gays et de lesbiennes au Grand-Duché de Luxembourg, des contacts seront pris prochainement avec eux.
La population de la province luxembourgeoise est de nature pudique et discrète. *« Dans les grandes villes, c'est différent. Les homosexuels n'hésitent pas à se donner la main en rue, on s'y affiche davantage. C'est comme ça, ici on n'est pas là pour provoquer non plus. Nous n'avons pas d'endroit propre dans la région, tel que des bars ou des boîtes homos. L'homosexualité ne se cache pas, mais elle s'affiche simplement moins ».* Le plus important est l'acceptation de soi et du regard extérieur.

L'homophobie, une réalité quotidienne ?

Laetitia HEMMER ne connaît pas de cas d'homophobie propres à la province de Luxembourg. Elle est cependant fortement interpellée par le décès récent d'un homosexuel qui fut tabassé. *« En 2012, on ne tue pas quelqu'un pour son homosexualité et sa différence. On a le droit de vivre et avec son homosexualité ».* Heureusement, souligne-t-elle, le monde politique n'est pas indifférent à la cause. *« Dans notre province, je retiens tout de même le drame de Virton qui a été jugé récemment. Les médias ont été injustes sur ce coup-là, on a même titré : Les lesbiennes diaboliques. Ça fait passer les homos pour des criminels. Je n'aime pas ce genre d'amalgame, ça n'aide pas … ».*
Personnellement, Laetitia reconnaît avoir une seule fois été victime de discrimination. *« J'allais signer un contrat de travail dans une sandwicherie, ma journée d'essai avait été très concluante et pourtant… avant de me présenter le document, la gérante me demande pourquoi j'étais venue m'installer dans cette ville, je lui ai répondu que ma copine habitait la région. Elle m'a alors dit qu'elle devait revoir un point ou l'autre avant de me faire signer mon contrat et qu'elle me contacterait plus tard… J'attends encore. C'est la seule fois et c'était dans une grande ville. Je n'ai jamais eu le moindre souci dans le Luxembourg… ».*
Dans la région gaumaise, un spectacle de transformisme connaît un grand succès, ce n'est pas pour déplaire à la Présidente. *« Les deux Sébastien (ndlr : HAUTRIVE ET LAMAND), comme je les appelle, assument complètement leurs choix, ils font parler d'eux et ça ouvre les esprits. Leurs objectifs ne sont pas les mêmes que nous et ce qu'ils font est génial ! ».*

La famille, refuge ou piège ?

L'un des buts de Rain'Gaum est d'être au service et à l'écoute des familles, des amis et de l'entourage de la personne homosexuelle. *« Tous les parents ont des difficultés à admettre que leur enfant est homo au début. Il faut du temps, mais ils finissent par accepter. Le niveau d'acceptation dépend du milieu de chacun. On réagit en fonction de soi ».* L'association organise des rencontres entre les membres, les parents et les Gay friendly. L'association se fait également connaître dans les structures qui viennent en aide aux jeunes et aux familles. Les professionnels ne doivent pas hésiter à faire appel à Rain'Gaum en tant qu'interlocuteur en la matière.
L'association peut notamment donner des renseignements dans des matières complexes telles que l'adoption ou l'insémination artificielle. Les démarches sont longues et difficiles pour les personnes homosexuelles. *« Un couple homo doit passer des tests psychologiques et doit répondre à différentes conditions. Les conditions à remplir et les démarches à réaliser si vous êtes un couple hétéro ou homo ne sont pas identiques ».* Une fois l'enfant né, la mère biologique déclare son enfant tandis que sa conjointe ou son épouse doit faire une demande d'adoption de l'enfant.
Rain'Gaum salue la situation belge et espère aussi qu'elle continuera à évoluer afin d'arriver à une égalité et un équilibre juste entre toutes les formes de couple.

Ne vivons pas cachés, mais vivons normalement.

L'ASBL Rain'Gaum se développe, continue à grandir vite et bien. Le fonctionnement transversal de la structure permet que chacun puisse s'y épanouir. Le doux mélange d'activités festives et militantes donne un rythme sain. Les volontaires donnent ainsi du sens à leurs actions. Faire les choses sérieusement sans se prendre au sérieux semble être une recette de la réussite du fonctionnement et du rayonnement de l'association. La thématique traitée et la particularité de l'ASBL réclament une remise en question permanente. L'analyse des besoins doit être dynamique et les projets conformes à la réalité. Entre campagnes de communication internes et externes, initiatives de sensibilisation, actions pointues et moments de détente, cette association n'a pas fini de faire parler d'elle !

Permanences téléphoniques · Soirées à thème · Ciné-Club · Médiathèque · Bibliothèque
Rain'Gaum
OSEZ EN PARLER
PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES 7/7j.*
Accepter la différence / Favoriser l'ouverture d'esprit
Apporter toute l'aide et le réconfort nécessaire /
S'exprimer et s'émanciper librement...
+32 (0) 476 268 143

Renseignements :

Rain'Gaum
Aux Dominos – Rue Croix-le-Maire, 2
6760 VIRTON
Tél. : 0476/268 143
E-mail : raingaum@gmail.com
Site internet : www.raingaum.be

Les réponses du quizz politique :

1 : bénévole

2 : b. UNICEF Belgique

3 : c. il n'y a pas de limite

4 : c. Le conseil supérieur des volontaires

5 : c. 200.000

6 : c. une femme de 55 ans prépensionnée

7 : c. 2000 km

8 : a. En Europe, il y a près de 100 millions de volontaires, en Belgique plus d'1,5 millions de volontaires et en Fédération Wallonie-Bruxelles près de 700.000 volontaires, qui offrent, en moyenne, près de 7h/semaine tout au long de l'année…

9 : a. un chercheur d'emploi

10 : b. une personne en incapacité de travail

11 : a. Kofi Annan

12 : b. un Canadien

Conférences/Séances d'informations

Les Vendredis du social.

Après cinq séances ayant remporté un franc succès, avec près de 300 participants au total, un nouveau cycle démarre en septembre.

Vendredi 19 octobre 2012 :
La prise en charge de la personne handicapée en province de Luxembourg.
Vendredi 16 novembre 2012 :
L'insertion socioprofessionnelle en province de Luxembourg.
Vendredi 14 décembre 2012 :
Les assuétudes.

Contact : Service d'Etudes et de Documentation Sociales
Tél : 063/212 236 ou 063/212 752 – Email : das@province.luxembourg.be

---

Conférence : Papa, Maman, Facebook et moi.

Vendredi 4 octobre 2012, au Centre culturel de Rossignol
Conférence de Jean-Luc RAYMOND.

Contact : Centre Culturel de Rossignol.
Tél : 063/413 120 – Email : ccrt@skynet.be

La psychologie positive - le bonheur dans tous ses états.

Samedi 13 octobre 2012 à l'Institut Saint-Michel à Neufchâteau, à 20h.
Rencontre avec Ilios KOTSOU sur la psychologie positive "le bonheur dans tous ses états" : principes et exercices pour une vie plus heureuse.

Contact : Vitalité - Librairie Oxygène,
Tél : 061/271 512 ou 0497/932 680
Email : info@librairie-oxygene.be

Réenchanter le monde : Monde nouveau, conscience nouvelle, par Thomas D'ANSEMBOURG.

Mercredi 24 octobre 2012, 20h00, Maison de la Culture Arlon.

Contact : Accompagner Lorraine 063/230 423

Salons/foires

Les jeunes ont du talent.

Samedi 24 novembre 2012, Halle aux Foires de Libramont.
Salon sur les études, les formations, les métiers.

Contact : Infor Jeunes - Tél : 063/236 898
Email : lesjeunesontdutalent@inforjeunes.be

Quinzaine du handicap et de la différence.

Du samedi 17 novembre au dimanche 2 décembre 2012.

Contact : Maison de la Culture d'Arlon 063/245 850

Formations

Formation « Éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) des personnes présentant une déficience intellectuelle».
1er, 2, 11 et 12 octobre 2012, de 9h30 à 16h30 au Centre de Formation Professionnelle Famenne Ardenne, Rue du Carmel, 2 à 6900 Marloie

Contact : Centre Local de Promotion de la Santé
Tél : 084/311 838 - Email : clps.lux@skynet.be